

## RAPPORT ANNUEL SUR L'ETAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME JAD PERIODE DU RAPPORT : 1<sup>er</sup> JANVIER – 31 DECEMBRE 2021

### Titre du Programme et Référence du Projet

Titre du Programme : **Programme conjoint « Lutte contre les Violences Basées sur le Genre : Justice, Autonomisation et Dignité des Femmes et des Filles en République Démocratique du Congo », en sigle (JAD)**

- Réf. du Programme (*le cas échéant*) : 00106768
- Numéro de Référence du Projet/Bureau MPTF: 00111056

### Pays, Localité(s), Secteur(s) Prioritaire(s) du Programme / Résultats Stratégiques

*Pays/Localité :*

**République démocratique du Congo/ Provinces du Nord Kivu, Sud Kivu, Ituri, Kasai-Central et Kinshasa**

*Secteur(s) Prioritaire(s) du Programme / Résultats Stratégiques :*

UNSDCF AXE 1 : Consolidation de la paix, respect des Droits humains, protection des civils, cohésion sociale et démocratie

Effet 1.2 : D'ici 2024, les populations vivant en RDC, plus spécifiquement les plus vulnérables (femmes, enfants, réfugiées et déplacées) jouissent de leurs droits humains, en particulier l'accès équitable à la justice, (y compris la justice juvénile), à l'identité juridique et la protection, à travers le renforcement des systèmes judiciaire, sécuritaire, des capacités de veille des organisations de la société civile sur les droits humains et la redevabilité institutionnelle  
Produit 1.2.1 : Les mécanismes de protection des droits humains y compris ceux des enfants sont renforcés, les populations sont sensibilisées, informées sur leurs droits et sont capable de s'en prévaloir  
Produit 1.2.2 : L'état de droit est restauré grâce à l'accès à une justice équitable pour tous les citoyens, en particulier les plus vulnérables (y compris réfugiés) rendant effective la lutte contre l'impunité

UNSDCF AXE 3 : Accès aux services sociaux de base et assistance humanitaire

Effet 3.1 : Les populations, en particulier les plus vulnérables bénéficient d'un accès équitable, de qualité et durable aux services sociaux de base, y compris de lutte contre le VIH/SIDA

Produit 3.1.3 : D'ici 2024, les populations cibles, en particulier les personnes vivant avec le VIH, les enfants, les adolescents et les populations clés ont accès aux services de prévention, de dépistage et de traitement du VIH ainsi que de protection contre les violences basées sur le genre

<b>Organisation(s) Participante(s)</b> UNDP, UNFPA et BCNUDH	<b>Partenaires de mise en œuvre</b> • UNDP, UNFPA, BCNUDH, SFCG et OXFAM
<b>Budget du Programme/Projet (US\$)</b> Budget total approuvé tels que reflété sur le document du projet : \$CAD 18.000.000,00	<b>Durée du Programme (mois)</b> Durée totale ( <i>mois</i> ) : 60 mois
Contribution de(s) agence(s) • <i>Par agence</i> Contribution du Gouvernement Autres Contributions [donateur(s)] <b>TOTAL : RAS</b>	Date de démarrage : 1 <sup>er</sup> avril 2018 Date de clôture originale : 31 mars 2023 Date de clôture actuelle : 31 mars 2023
<b>Évaluation du Programme</b> Evaluation - à joindre le cas échéant <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non Date: <i>dd.mm.yyyy</i> Evaluation à mi-parcours – Rapport joint <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non 14.12.2021 – 04.03.2022	<b>Soumis par:</b> <input type="checkbox"/> Nom : Dominic Sam <input type="checkbox"/> Titre : Représentant Résident PNUD/RDC <input type="checkbox"/> Organisation Participante (“Lead Agency”) <input type="checkbox"/> Adresse e-mail : dominic.sam@undp.org

## LISTE DES ACRONYMES

ADF	: Allied Democratic Forces
AGR	: Activités Génératrices des Revenus
AMAB	: Association des Mamans Anti Bwaki
AMC	: Affaires mondiales Canada
ANAMAD	: Association Nationale des Mamans pour l'Aide aux Déshérités
APAJI	: Association des Parajuristes de l'Ituri
APES	: Action pour la Promotion de l'Environnement Social
APN	: Access to Private Network
AVEC	: Association Villageoise d'Epargne et de Crédit
AVUDS	: Action des Volontaires Unis pour le Développement et la Santé
BCG	: Bureau de Consultations Gratuites
BCNUDH	: Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme
CACH	: Cap pour le Changement
CAFED	: Collectif des Associations Féminines pour le Développement
CAMPS	: Centre d'Assistance Médico Psycho-Social
CBED	: Communauté et Bien-Etre Durable
CCDH	: Centre Chrétien pour le Développement Humain
CENADIF	: Centre National de Documentation et d'Information sur la Famille
CEPFE	: Cellule d'Etudes et de Planification de la Promotion de la Femme, de la Famille et de l'Enfant
CH	: Centre Hospitalier
CISM	: Centre Intégré des Services Multisectoriels
CJ	: Clinique Juridique
CSLVS	: Cellule Spéciale de Lutte contre les Violences Sexuelles et basées sur le genre
COFAS	: Conseil des Organisations Féminines Agissant en Synergie
COOPEC	: Coopérative d'Epargne et de Crédit
CRS	: Centre de Santé de Référence
CS	: Centre de Santé
DEP	: Direction d'Etudes et de Planification
DFDI	: Dynamique Femme pour le Développement Intégral
DFJ	: Dynamique des Femmes Juristes
DMU	: Disposition Minimum d'Urgence
DPS	: Division Provinciale de la Santé
ECZs	: Equipe cadre des Zones de Santé
ENAV	: Enfant Avenir (Clinique Juridique)
EP	: Ecole Primaire
EPPEPVS	: Escadron de la Police de Protection de l'Enfant et Prévention des Violences Sexuelles
ESE	: Evaluations Socioéconomiques
ETN	: Equipe d'Education et d'Encadrement des Traumatisés de Nyirangongo
FCC	: Front Commun pour le Congo
FFP	: Fondation Femme Plus

FMMDK	: Femme Main dans la Main pour le Développement du Kasai
FMMDI	: Femme Main dans la Main pour le Développement Intégral
FOMI	: Forum des Mamans de l'Ituri
FOSA	: Formation Sanitaire
GLHRP	: Greck Lake Human Right Program
HGR	: Hôpital Général de Référence
INS	: Institut National des Statistiques
IT	: Province de l'ITURI
JAD	: Justice, Autonomisation et Dignité des Femmes et des Filles de la RDC
KC	: Kasai-Central
KHRT	: Kasai Horizon Radiotélévision
KI	: Capital Investi
LADAPS	: Ligue d'Actions pour le Droit et l'Accompagnement Psycho-Social
LIZADEEL	: Ligue de la Zone Africaine pour la Défense des Droits des Enfants et Elèves
MPTF	: Multi-Partner Trust Fund
MUSO	: Mutuelle de Solidarité
ND	: Non Déterminé
NDJF	: Nouvelle Dynamique de la Jeunesse Féminine
NK	: Nord Kivu
NTIC	: Nouvelles Technologies de l'Information
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
ONGI	: Organisation Non Gouvernementale Internationale
PGI	: Parquet de Grande Instance
PNSR	: Programme National de Santé de la Reproduction
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PPSSP	: Programme de Promotion des Soins de Santé Primaire
PTA	: Plan de Travail Annuel
RACOF	: Réseaux des Associations Congolaises des Jeunes
RDC	: République Démocratique du Congo
RECO	: Relai Communautaire
REFEDEF	: Réseau des Femmes pour la Protection des Droits de l'Enfant et la Femme
RFCC	: Réseau des Femmes Chrétiennes du Congo
SFCG	: Search For Common Ground
SK	: Sud Kivu
SNFD	: Service National Femme et Développement
SOFEPADI	: Solidarité Féminine pour la Paix et le Développement Intégral
TBD	: To be Determined
TGI	: Tribunal de Grande Instance
UCB	: Université Catholique de Bukavu
UCPDHO	: Union Chrétienne pour le Progrès et la Défense des Droits de l'Homme
UNIBU	: Université de Bunia
UNFPA	: Fonds des Nations Unies pour la Population
ULPGL	: Université Libre des Pays des Grands Lacs
VBG	: Violence Basée sur le Genre

## I. RÉSUMÉ

Le présent rapport présente les réalisations du Programme conjoint : Lutte contre les VBG : justice, autonomisation et dignité des femmes et des filles en République Démocratique du Congo pour la période allant du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 décembre 2021.

La mise en œuvre des activités du PTA 2021 du Programme JAD a démarré en janvier dans un contexte caractérisé par une certaine incertitude politique liée à une longue période d'attente du nouveau Gouvernement national après la rupture de la coalition FCC-CACH en décembre 2020. Le retard dans la mise en place du Gouvernement a eu un impact sur le processus d'institutionnalisation des CISM. L'exécution des activités s'est poursuivie en dépit de la déclaration de la deuxième vague du Covid-19 sur l'étendue nationale mais aussi de l'état de siège décrété dans les provinces du Nord-Kivu et Ituri (en mai 2021) pour répondre aux défis sécuritaires récurrents.

Faudra-t-il souligner que l'Etat de siège dans ces deux provinces de mise en œuvre du Programme a entraîné des conséquences majeures notamment : la substitution de l'action pénale des juridictions civiles par celle des juridictions militaires et l'exclusion des immunités et autres privilèges des poursuites. Ceci a eu pour conséquence le non-traitement des dossiers pénaux par les juridictions civiles suspendus dont un nombre important des dossiers des VBG en cours de traitement, soumis par les cliniques juridiques et Barreaux partenaires du Programme.

Par ailleurs, l'éruption en date du 22 mai 2021 à Goma du volcan Nyiragongo et des de mouvements sismiques importants y relatifs, le suivi ayant occasionné des pertes en vies humaines mais aussi des pertes sur le plan économique à la suite du déplacement de la population et de la paralysie de toutes les activités dans la ville de Goma et ses environs ont impacté sur les actions du programme. La plupart des AGR développées par les bénéficiaires du Programme JAD dans la ville de Goma ont été sérieusement affectées fragilisant la sécurité d'existence des Victimes bénéficiaires du programme

Dans la partie ouest du pays, la région du Kasai a été confrontée à l'insécurité à la suite des conflits intercommunautaires et coutumiers dans le territoire de DIBAYA où est implanté le CISM de TSHIMBULU. Cette instabilité provoquée par ces conflits et qui ont entraîné des mouvements de population ont eu un impact sur l'accès des bénéficiaires au CISM de TSHIMBULU. A ceci s'ajoute les expulsions des Congolais de l'Angola. Ces expulsés se sont lancés dans un mouvement pendulaire de tentative de retour en Angola suivi de nouvelles expulsions avec pour conséquence la violation des droits humains, de viol et violences basées sur le Genre de tous les deux cotés frontaliers congolais et angolais. Ces différentes expulsions et violences ont eu comme conséquence l'exacerbation des crises humanitaires. Si la ville de Kinshasa n'est pas affectée par les crises humanitaires, elle fait cependant face à des problèmes d'insécurité urbaine, la consommation de la drogue, des enlèvements sporadiques, des manifestations estudiantines et politiques qui sont autant des facteurs de risques de VBG. En effet, en 2020, 2825 survivants<sup>1</sup> de VBG ont été pris en charge dans les points d'offre de service dans la ville de Kinshasa. En 2021, 1359 survivants ont été pris en charge dans les 4 Centres Intégrées de services multisectoriels appuyés par le Programme JAD.<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> Rapport de l'ampleur cumulée de VBG 2018-2020 ; Direction Etude et Planification du Ministère du Genre, Famille et Enfant,

<sup>2</sup> Rapport annuel 2021 de Centres Intégrés de Services Multisectoriels de la ville de Kinshasa,

A cette situation d'insécurité récurrentes dans la plupart des zones d'intervention du programme, s'est ajouté la survenue des différents variants de la pandémie du Covid-19 qui a impacté négativement la mise en œuvre des activités du Programme.

Au niveau opérationnel, il a été observé un temps de flottement pendant la migration à GSSU pour la compréhension du mécanisme et a occasionné de difficulté de contractualisation avec certains partenaires et le retard de transfert des fonds. Ceci a considérablement affecté la mise en œuvre des activités et la réalisation des cibles dans les délais prévus. Le programme de clôture du programme dans les trois provinces de l'Est prévue au 31 mars 2021 a été bouleversé par la résurgence des variants de Covid qui n'a pas permis la tenue des différentes assises de clôture. La 1<sup>ère</sup> esquisse de clôture prévue en juin 2021 a dû être repoussée au 31 décembre 2021 suite l'éruption volcanique. Les discussions engagées avec les Chefs d'Agence a permis de reprogrammer le comité technique et de pilotage à mars 2022.

Malgré ce contexte difficile, le Programme a pu atteindre les résultats suivants :

- Sur un total de 1331 personnes enquêtées (H : 592, F :739) dans les trois provinces de l'EST, 1196 personnes<sup>3</sup> (H : 550 et F : 646) ont amélioré leurs connaissances en matière de VBG et agissent désormais comme des acteurs pour la promotion d'un environnement social plus favorable à l'égalité de sexes
- 969 (H :449, F :520) sur 1331 membres des communautés interrogés : ont déclaré avoir adopté des attitudes et des normes socioculturelles positives face aux VBG et à l'égalité entre les sexes dans les trois provinces<sup>4</sup> de l'Est,
- 110 mécanismes communautaires y compris les réseaux communautaires (hommes, jeunes, femmes, leaders religieux & traditionnels, chefs de famille, enseignants et étudiants) de prévention, d'alerte, de référencement et de protection contre les VBG sont fonctionnels dans les 5 provinces d'intervention grâce à l'appui du Programme ;
- 34 plateformes appuyés utilisent les NTIC pour la prévention et l'alerte sur les VBG ;
- 535 survivant-e-s des VBG (H :2, F : 341, G : 4, f : 188) référées vers les services de prise en charge grâce aux mécanismes communautaires mis en place ;
- 12 CISM (Centres Intégrés des Services Multisectoriels) sont fonctionnels grâce à l'appui du Programme assurent une prise en charge holistique des survivant-e-s des VBG dans les 5 provinces de mise en œuvre du Programme ;

---

<sup>3</sup> Province du NK : 393 (H ; 192, F :201), Province du SK : 435 personnes (H :184, F : 251), Province de l'Ituri : 368 (H :174, F :201)

<sup>4</sup>Province du NK : 313 (H ; 153, F :160), Province du SK : 352 personnes (H :150, F : 202), Province de l'Ituri : 304 (H :146, F :158)

- **3051 survivant(e)s des VBG parmi lesquels 1855 femmes, 1156 filles, 24 hommes et 16 garçons** pris(es) en charge sur le plan médical sur une cible annuelle de 2400 (soit 127,12 % des prévisions du PTA 2021) : Cette performance s'explique par la forte demande due au (i) contexte Covid et (ii) l'extension de la durée du Programme dans la zone Est
- **3590 survivant(e)s des VBG et dépendants dont 2150 femmes, 1389 filles, 24 hommes et 27 garçons** pris(es) en charge sur le plan psychosocial / une cible annuelle de 2880 (124,7 % de performance annuelle)
- **38,58% (1177/3051) des survivant-e-s ont été pris en charge dans les 72h sur le plan médical**
- **625 survivant(e)s des VBG** (530 filles, 91 femmes, 4 garçons) accompagnés sur le plan juridique et judiciaire / 838 prévus (soit 74,58 % des prévisions)
- **302 décisions judiciaires** rendues concernant les dossiers des VBG soumis à la justice par le Programme / 551 attendues (soit 54,8 % des prévisions).
- **1304 survivantes** réinsérées parmi lesquels 781 ont bénéficié des kits AGRs (260 à Kinshasa et 521 au KC), 282 ont bénéficié des kits d'insertion professionnelle (30 à Goma, 30 à Beni, 130 en ITURI et 92 au Sud Kivu) au terme de leur formation en métiers et 241 ont bénéficié de la rescolarisation (60 à Kinshasa et 181 au KC). Comparé à la cible annuelle de 862, la performance réalisée est de 147,8%.
- **798/1327** bénéficiaires évaluées réalisent le revenu minimum journalier de 2\$ (soit 60,14% contre une performance projetée de 80%)
- **30 bénéficiaires et 10 animateurs des ONG** partenaires formés sur la technique de fabrication du savon désinfectant liquides, gels et solutions hydroalcooliques dans le cadre de la lutte contre le Covid-19 à Kinshasa et à Kananga
- Un bâtiment construit sur initiative des partenaires pour abriter le CISM de Bunia

- 14 coordinations de lutte contre les VBG sont fonctionnelles grâce à l'appui technique, logistique et institutionnel assuré par le Programme aux Ministères du Genre au niveau national et dans les 5 provinciaux appuyés ;
- 42 acteurs dont 19 gestionnaires des données dans les Divisions provinciales du Genre et 23 agents de saisie de données au sein des ONG ont amélioré leurs capacités dans l'utilisation des tablettes et facilite l'encodage des données dans la base des données ;
- 54,48% des intervenants dans la lutte contre les VBG alimentent la base de données grâce aux appuis matériel et techniques mis à leur disposition par le programme ;

## II. OBJECTIFS

L'objectif global du programme conjoint est de contribuer à la réduction des Violences Basées sur le Genre à travers l'adoption d'attitudes et de normes socioculturelles respectant l'égalité des sexes, l'amélioration de la prise en charge holistique des survivant(e)s et le renforcement de la coordination au niveau national dans une perspective d'appropriation nationale.

Le programme poursuit les objectifs spécifiques suivants :

- *Soutenir l'engagement des hommes, des femmes et des jeunes ainsi que des communautés à adopter des attitudes et des normes sociales et culturelles respectueuses de l'égalité des sexes et à contribuer à la lutte contre les VBG ;*
- *Renforcer le pouvoir et la résilience des survivant(e)s de VBG et des parents des survivant(e)s mineur(e)s à travers la consolidation et le développement de mécanismes de prise en charge holistique comme les CISM et d'autres structures d'offre de services ainsi qu'à travers la mobilisation des réseaux communautaires d'alerte, de prévention et de réponses aux VBG ;*
- *Renforcer l'efficacité de la coordination nationale afin de permettre aux acteurs impliqués dans la lutte contre les VBG de mettre en place des stratégies de prévention et de réponse aux VBG.*

## III. RESULTATS OBTENUS

### 3.1 RAPPORT DESCRIPTIF DES RESULTATS

#### **Effet 1 : Réduction de l'incidence des VBG par la transformation des normes socioculturelles dans les communautés ciblées**

La mise en œuvre des activités de la composante Prévention s'est poursuivie avec les ONG internationales SFCG (Kinshasa et Kasai Central) et OXFAM (Sud-Kivu, Nord-Kivu et Ituri) respectivement en partenariat avec le PNUD et UNFPA. Le Programme a par ailleurs appuyé les organisations féminines pour leur contribution effective en matière de prévention, d'alerte, de plaidoyer et de coordination dans la lutte contre les VBG (*Annexe 06*)

Dans les cinq provinces de mise en œuvre du Programme, les actions menées ont conduit à un engagement des hommes et en particulier les leaders communautaires et défenseurs des coutumes en faveur de l'égalité des sexes et la promotion de la masculinité positive.

Les communautés des zones ciblées par le Programme ont amélioré leurs connaissances sur les VBG et les structures et mécanismes en place pour la prise en charge des survivant-e-s.

#### **Produit 1.1 : Les communautés ciblées adoptent des attitudes et des normes socioculturelles qui soutiennent l'égalité entre les sexes et la lutte contre les VBG.**

Le partenaire OXFAM a conduit une enquête de perception au sein des communautés ciblées dans les trois provinces de mise en œuvre du Programme à l'Est. Il en ressort que :

- 70% d'hommes et 73% de femmes enquêtés ont adopté des attitudes et des normes socioculturelles positives face aux VBG et à l'égalité entre les sexes ;
- 92,6% d'hommes et 87,4% de femmes enquêtés ont acquis des connaissances en matière de VBG ;
- 71 % d'hommes et 76 % de femmes enquêtés ont acquis des connaissances sur les mécanismes de prise en charge intégrée des survivant-e-s des VBG.

La même enquête sera conduite par SFCG dans les provinces du Kasai Central et de Kinshasa pour dégager une vue globale dans les 5 provinces d'intervention

### ***1.1.1. Conduire des campagnes de sensibilisations de masse sur les VBG, tout en utilisant les nouvelles technologies, les réseaux sociaux, les techniques ludiques.***

- Des campagnes de sensibilisation conduites par SFCG ont touché au moins **22 596** personnes dont 12120 femmes et 10476 hommes à Kinshasa, et **7835** personnes dont 3852 femmes et 3983 hommes dans la province du Kasai-Central. Ces campagnes visaient l'amélioration des connaissances des communautés ciblées en matière de VBG, de mécanisme de dénonciation et de référencement des cas ainsi qu'une amélioration de la perception des rapports hommes et femmes pour l'adoption des attitudes plus favorables au genre. Nous avons utilisé comme outils, les boîtes à images, les vidéo forum, les émissions radio et la page Facebook. En outre, nous avons formé et organisé un concours de 158 artistes (106 H et 52 F) (musiciens, comédiens, danseurs, peintres) sur l'intégration des VBG dans leurs disciplines.
- A cette occasion 3000 dépliants synthétiques sur les VBG et les mécanismes de prise en charge intégrée ont été distribués à Kinshasa aux participants (élèves, parents, leaders religieux, enseignants, jeunes, femmes dans les marchés)

08 radios<sup>5</sup> communautaires (*Annexe 01*) ont été mises à contribution pour la diffusion des émissions portant essentiellement sur les VBG, la masculinité positive, les conséquences des unions conjugales des mineur-e-s (mariages précoces), l'égalité entre les sexes.

### ***1.1.2. Promouvoir l'engagement des leaders au sein de la communauté en faveur de la masculinité positive et de l'égalité entre les sexes.***

486 leaders communautaires (H : 342 et H :144) signataires des actes d'engagement en faveur de la masculinité positive, l'égalité des sexes et la lutte contre les VBG dans les cinq (5) provinces de mise en œuvre ont produit des plans d'action et les mettent en œuvre. Ces leaders œuvrent notamment à la mobilisation des filles et garçons, des hommes et des femmes au sein de leurs communautés respectives lors des différentes actions de sensibilisations / forums/ des journées d'échanges et dialogues communautaires en faveur de la masculinité positive et de l'égalité entre les sexes.

### ***1.1.3 : Renforcer les capacités des survivant(e)s à devenir acteurs / actrices de changement dans la prévention et la réponse aux VBG***

---

<sup>5</sup> 4 émettent sans fréquence dans les marchés à Kinshasa et 4 autres émettent avec fréquence dans la province du Kasai-Central plus précisément à Kananga

103 femmes survivantes des VBG ayant bénéficié de la prise en charge holistique des 4 volets des CISM ont été formées sur les techniques de communication et les VBG afin de développer leurs compétences en tant que futures actrices de changement au sein de leurs communautés respectives.

Pour éviter leur stigmatisation, 80 survivantes championnes ont été intégrées dans les réseaux communautaires<sup>6</sup> mis en place et participent aux différentes actions menées par ces structures en faveur de la lutte contre les VBG.

#### ***1.1.4. Promouvoir des discussions à la base sur les mécanismes communautaires de prévention et gestion des VBG.***

Différentes initiatives ont été développées pour promouvoir les échanges au sein de la communauté en vue de prévenir les VBG, encourager la dénonciation et faciliter le référencement des cas vers les services de prise en charge disponibles. Il s'agit entre autres de :

- 6 Shows radios dans les marchés à Kinshasa et 3 émissions radiophoniques à Kananga ;
- Journées d'échanges dans les confessions religieuses, les écoles sur les VBG et les mécanismes communautaires de prévention ;
- Rencontres de discussions / dialogues communautaires sur le genre, les VBG, les mécanismes communautaires de prévention et gestion des VBG organisées par les clubs genre des quartiers
- Fora et journées de discussion (i) entre jeunes filles et garçons, (ii) entre couples mariés et (iii) entre femmes.

Ces actions ont notamment permis :

- L'amélioration des connaissances des participants en matière des VBG, de masculinité positive, d'alerte et de référencement des cas dans services de prise en charge holistique disponibles (CISM) ;
- La signature de 72 actes d'engagement des jeunes garçons (de Kananga) à mener des actions au sein de leurs familles respectives et dans leurs communautés pour promouvoir la masculinité positive, l'autonomisation de la jeune fille, à lutter contre le mariage forcé et /ou précoce, les grossesses précoces et à bannir tout comportement de violence dans leurs relations amoureuses et au niveau de leurs familles.
- La signature de 100 actes d'engagement par les hommes mariés à adopter la masculinité positive, lutter contre le mariage forcé et /ou précoce, favoriser la scolarisation de la jeune fille au même titre que les garçons, le partage des tâches domestiques à la maison, et surtout à bannir tout comportement de violence dans leurs relations intimes (sexuelle) dans le couple.

#### ***1.1.5. Appuyer la vulgarisation et la mise en œuvre du plan d'action contre les mariages précoces***

250 copies du plan d'action contre les mariages précoces ont été distribuées dans les écoles de Kinshasa (*Annexe 02 p39*) lors des campagnes des sensibilisations ciblant les élèves et les enseignants.

Grace à cette activité les personnes ciblées (élèves, les ménages, les enseignant) ont compris et concédé que le mariage précoce ne constitue nullement une alternative durable pour la lutte contre la pauvreté encore moins pour assurer un meilleur avenir aux enfants.

---

<sup>6</sup> Les réseaux communautaires regroupant les survivantes des VBG sont appelés « groupes de parole » au Nord-Kivu, « groupes de support » en Ituri et « agents de changement » au Sud-Kivu

Dans l'ensemble 400 élèves de la ville de Kinshasa (198 garçons et 202 filles) du primaire et du secondaire et 29 enseignants (24 H et 5 F) ont pris conscience des effets néfastes du mariage précoce/ forcé et du viol chez l'enfant.

A Kananga : 1964 élèves (838 garçons et 1126 filles) du primaire et du secondaire ainsi que 11 enseignants (9 H et 2 F) sensibilisé-e-s contre les mariages précoces et ses conséquences sur l'enfant.

**Produit 1.2 : Des mécanismes communautaires de prévention, de résolution et gestion de conflits, ainsi que de prévention et de protection contre les VBG sont mis en place, rendus fonctionnels au niveau local, territorial, provincial et national.**

### ***1.2.1 : Appuyer la mise en place et le fonctionnement des mécanismes communautaires de prévention, alerte, référencement, protection des survivant(e)s des VBG***

- 110 mécanismes communautaires y compris (composés des hommes, jeunes, femmes, leaders religieux et traditionnels, chefs de famille, survivant-e-s, enseignants et étudiants) de prévention, d'alerte, de référencement et de protection contre les VBG sont fonctionnels dans les 5 provinces de mise en œuvre du Programme et participent régulièrement aux sensibilisations, référencement et suivi des cas de VBG. L'existence de ces mécanismes joue un rôle de tampon communautaire, permet de référer des cas vers les structures de prise en charge et contribue à la prévention des VBG.



- 34 plateformes utilisant les NTIC (WhatsApp, Facebook) ont été mises en place et sont fonctionnelles dans le cadre de la prévention et de l'alerte sur les VBG.

### ***1.2.2 : Renforcer les capacités des structures et associations à base communautaire chargées de la prévention, alerte, référencement, protection des survivant(e)s de VBG***

Des séances de renforcement des capacités ont été organisées en faveur des mécanismes communautaires mis en place (clubs genre des quartiers, parlement d'enfant, comité local de développement, relais communautaires, structures des jeunes à la base et organisations à la base engagées dans la prévention, alerte et protection des survivant-e-s des VBG,) afin d'améliorer leurs actions de prévention, d'alerte, référencement et de protection des survivantes.

Sept associations à base communautaires ont été formées sur la lutte contre les VBG, les techniques de communication. Elles ont en outre mené plusieurs actions de sensibilisation sur le terrain : dans les écoles, les églises, les radios communautaires, les portes à portes ... et collaboré dans l'organisation des forums communautaires, des actions conjointes avec les survivantes des VBG.

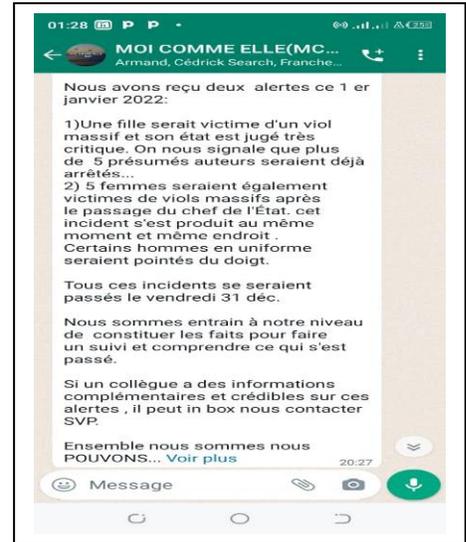
### ***1.2.3. Renforcer le mécanisme d'alerte précoce des réseaux de protection communautaires***

Le renforcement de capacités techniques et opérationnelles des mécanismes communautaires de prévention, d'alerte et de référencement des cas de VBG a permis de référer 535 survivant-e-s des VBG vers les CISM.

Par ailleurs l'implication des mécanismes communautaires et structures de la base dans la planification des activités et leur responsabilisation dans la mise en œuvre des activités a permis de mener concomitamment dans plusieurs zones des activités d'alerte, de prévention, de référencement et de protection

### ***1.2.4. Créer des réseaux communautaires engagés en matière des VBG et capables de mobiliser d'autres acteurs.***

Au moins 24 clubs genre (18 à Kinshasa et 6 Au Kasai-Central) mis en place ont été mis en réseau avec 33 associations à la base engagées dans la prévention, alerte, référencement et protections des survivantes des VBG.



Les Groupes WhatsApp créés dans le cadre du Programme sont utilisés comme moyen d'alerte et d'échanges d'informations sur les cas de VBG par les mécanismes communautaires de prévention et les structures à la base pour la lutte contre les VBG. Au cours du deuxième semestre de l'année, 11 alertes de cas de VBG ont été signalées via le groupe WhatsApp et référées vers les CISM pour la prise en charge (6 alertes à Kananga et 5 à Kinshasa).

### ***1.2.5. Conduire le plaidoyer communautaire en matière des VBG***

Quatre actions de plaidoyer ont été réalisées sur les sept identifiées par les mécanismes communautaires. Il s'agit de :

- La signature d'actes d'engagement de 3 préfets d'école à la suite du plaidoyer mené. Cet engagement porte sur :
  - La lutte contre les violences domestiques qui impactent sur le rendement scolaire des filles ;
  - L'introduction des notions de VBG dans les cours d'éducation à la vie et la sensibilisation des enfants pendant le rassemblement et ;
  - La lutte contre le harcèlement sexuel en milieu scolaire<sup>7</sup>.
- L'implication du Commandant en chef de l'EPPEPVS (Colonel Mimy) dans la lutte contre des cas de VBG observés et perpétrés par la police :
  - Harcèlement sexuel et viol sur les détenues par les policiers dans les Sous Commissariat de Ndjili ;
  - Vente et distribution des drogues par les officiers militaires et policiers ce qui favorise les violences sexuelles dans la commune de Ngaba ;
  - Négociation de la liberté des détenues femmes en contrepartie du sexe dans Sous Commissariat de Limeté.
- L'implication des autorités communales dans les cas ci-après :
  - Cas de Viol sur mineur dû au vagabondage nocturne des mineurs dans la commune de Limeté ;

<sup>7</sup> Le préfet du Collège Saint Martin de N'Djili à Kinshasa a mis en place une boîte à suggestion pour faciliter aux enfants à dénoncer en toute discrétion tout cas de harcèlement constaté au sein de l'école.

- Evacuation des véhicules abandonnés le long de la route constituant des sites à risque de violences sexuelles dans la commune de Limeté.
- Cas de Viol effectué dans les chantiers, les maisons abandonnées au quartier Luka ainsi que dans le stade vélodrome à Kintambo.

**Produit 1.3: Les organisations et collectifs des femmes sont renforcés dans leur rôle d'acteurs de l'alerte, la prévention et la réponse aux VBG ainsi que dans la coordination de la lutte contre les VBG.**

***1.3.1. Renforcer les capacités institutionnelles des organisations des femmes (Equipeement informatique, matériel de bureau, communication, internet...).***

- 6 Collectifs appuyés par le programme ont à leur tour renforcé les capacités techniques, opérationnelles et logistiques de 75 associations des femmes à la base dont 66 dans les trois provinces de l'Est et 9 dans les deux provinces de l'Ouest...
- Ces collectifs ont notamment bénéficié des kits d'équipements constitués de : Ordinateurs, imprimantes, Téléphones, Mégaphones, Matériels et Fournitures de bureau, un kit matériel pour la connexion internet.

***1.3.2. Appuyer les initiatives des collectifs et associations féminines congolaises en matière de prévention, alerte et référencement des cas de VBG***

- 26 initiatives sur les 32 prévues ont été réalisées dont 16 dans les trois provinces de l'Est et 10 dans les deux provinces de l'Ouest. Il s'agit entre autres de l'animation des émissions radio et télévisées, de monitoring des cas des VBG, des sensibilisations de masse, de créations et d'animations des différentes plates formes de communication (WhatsApp, Facebook), de la mise en place des clubs genres et autres cadres d'échanges, des conférences de presse sur les cas graves des VBG (annexe 03 p 39) etc.

***1.3.3. Renforcer le réseautage entre les organisations travaillant dans la lutte contre les VBG (Mettre en place la coordination des acteurs de la société civile, assurer le suivi des engagements de la RDC sur l'égalité des sexes et la lutte contre les VBG ;***

Le Programme a continué à appuyer le réseautage entre les organisations féminines de lutte contre les VBG et les organisations de la société civile. Dans les provinces de l'Ituri, Nord Kivu, Sud Kivu et Kasai Central, les femmes leaders des collectifs d'associations féminines ont été appuyées à travers les organisations partenaires FOMI, AMAB, ANAMAD, CAFED, COFAS et FFMDK ont participé régulièrement aux réunions de la coordination provinciale de lutte contre les VBG aux cotés de tous les acteurs de la société civile. Dans la ville de Kinshasa, en plus de participer au « Groupe de Travail Genre », les femmes leaders des associations féminines ont participé aux initiatives de plaidoyer notamment le plaidoyer dans le cadre du Forum National sur la mise en place d'un Fonds de soutien aux survivants de VBG.

***1.3.4. Mettre en place un mécanisme de coaching et de mentorat des jeunes filles adolescentes par les femmes leaders afin de renforcer leur leadership dans la lutte contre les VBG***

278 jeunes filles sur 447 renforcées en capacités se sont engagées comme actrices de changement dans la lutte contre les VBG. Cet engagement s'est traduit à travers l'élaboration et la mise en œuvre des plans

d'action, l'orientation/référencement des cas, les activités de sensibilisation, les discussions dans les groupes WhatsApp ainsi que les groupes de discussion.

Au-delà des actions de sensibilisations de leurs paires, d'alerte et d'orientation des cas des VBG qui constituent la substance de leur mentorat, les jeunes filles encadrées par les associations féminines développent des stratégies, pour par ailleurs assurer leur autonomisation économique. C'est ainsi que 28 jeunes mentoré-e-s (23 filles et 5 garçons) par le collectif CAFED Nord-Kivu ont été accompagnés par cette organisation dans le montage et la soumission de leurs plans d'affaires au projet COPA (Concours Plan d'affaires) de la Banque Mondiale. Sélectionnés parmi les gagnants des prix de ce programme, chacun de ces jeunes a signé un contrat pour un montant de 17 000 \$ US à titre de financement de son idée de projet.

### ***1.3.5. Appuyer les collectifs et organisations des femmes dans la mise en œuvre d'un plaidoyer continu et cohérent pour l'amélioration du cadre légal et de la prise en charge***

Grace à l'appui du Programme, les associations féminines ont mené 13 actions de plaidoyer dont cinq (5) ont abouti aux résultats suivants :

- La mesure du Maire de la ville de Bukavu portant interdiction d'importation, de production ou de vente des boissons fortement alcoolisées.
- La mesure (arrêté du Gouverneur) portant identification et fermeture des maisons de tolérance dans les villes de Goma et de Beni.
- La mesure portant fermeture d'un marché nocturne source d'insécurité et d'agression envers les femmes et filles de la cité d'Aru en province de l'Ituri (Annexe 04 p40).
- L'acte d'engagement de 68 chefs coutumiers (Annexe 05 p40) portant sur l'interdiction de paiement des amendes aux femmes mariées victimes des viols considérées comme femmes adultères au Kasai Central.
- La participation des femmes dans les instances de prise des décisions : 4 femmes nommées par le Chef de Groupement aux postes de chefs de quartiers (Quartier Kasenga, Camp Swahili, Ruzizi et Majengo 2) à Luvungi (plaidoyer COFAS Sud Kivu).

### ***1.3.6. Renforcer les capacités des organisations féminines afin de garantir leur participation efficace et effective aux réunions de coordination de la lutte contre les VBG***

Comme énoncé au point 1.1.3, les différentes associations féminines appuyées dans le cadre du programme JAD participent activement dans les groupes et sous-groupes thématiques VBG au niveau de leurs provinces respectives.

De manière spécifique, dans les provinces du Kasai central et de Kinshasa le nombre des associations féminines participants aux mécanismes de coordination (Sous Cluster VBG et Groupe thématique Genre) a augmenté. La proportion des associations féminines membres du Sous Cluster VBG est passé de 20% à 40% dans les deux provinces.<sup>8</sup>

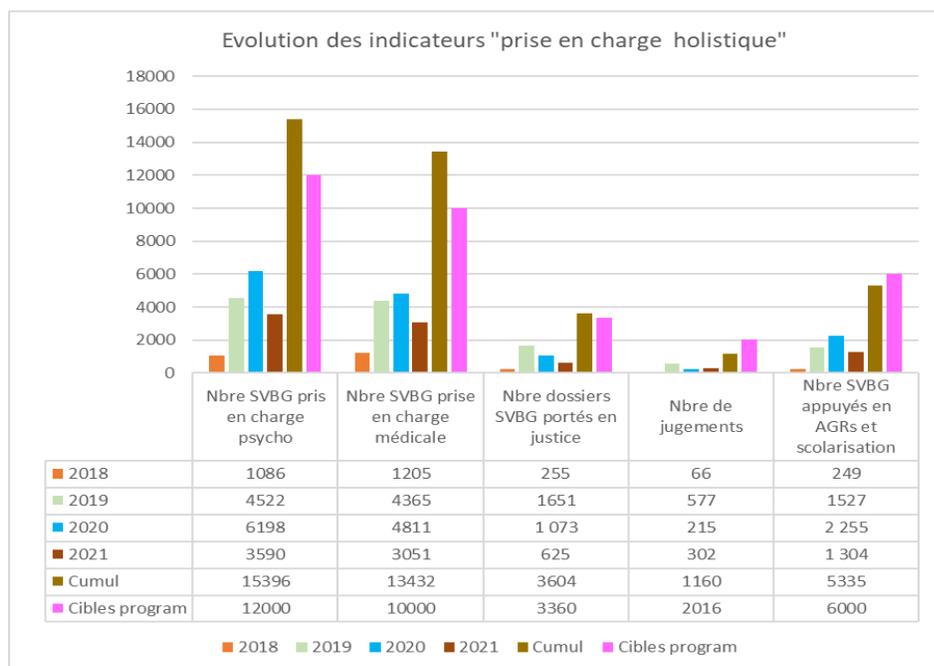
---

<sup>8</sup> Rapport de la cartographie de présence opérationnelle des acteurs de prévention et de lutte contre les VBG mis à jour sur une base trimestrielle par le Sous Cluster VBG Q4 2021

## Effet 2 : Renforcement accru du pouvoir et de la résilience des survivant(e)s de VBG ainsi que des parents des survivant(e)s mineur(e)s

Au cours de l'année 2021 la prise en charge holistique des survivant(e)s des VBG s'est poursuivie à travers les 12 CISM opérationnels.

Suite à l'extension de la durée du Programme dans les trois provinces de l'Est, des sensibilisations menées par les acteurs dans le cadre de la prévention ont conduit à une augmentation du nombre de cas pris en charge sur le plan médical et psychosocial mettant en évidence un dépassement des cibles globales prévues comme l'indique le graphique ci-contre :



Graphique 01 : Evolution des indicateurs de la prise en charge holistique

L'enquête de satisfaction conduite par l'INS auprès des bénéficiaires directs du du Programme dans les trois provinces de l'Est renseigne dans l'ensemble que 91,42% de bénéficiaires sont satisfaits des services de prise en charge holistique.

Les résultats détaillés par province et par service se présentent comme suit :

**Tableau 01 : Degré de satisfaction des bénéficiaires du programme JAD**

Province	Services de prise en charge holistique					TOTAL
	Médical	Psychosocial	Juridique	Judiciaire <sup>9</sup>	Réinsertion	
Ituri	95% (67/70)	97% (72/74)	88% (44/50)	86% (43/50)	96% (61/64)	93%
Nord-Kivu	98% (58/59)	100% (59/59)	94% (17/18)	67% (12/18)	100% (47/47)	96%
Sud-Kivu	99% (89/90)	100% (90/90)	79% (48/61)	63% (29/61)	98% (85/87)	88%
<b>TOTAL</b>	<b>98% (214/219)</b>	<b>99% (221/223)</b>	<b>84% (109/129)</b>	<b>65% (84/129)</b>	<b>97% (193/198)</b>	<b>91%</b>

**Produit 2.1 : Les survivant(e)s de VSBG bénéficient d'une assistance intégrée et multisectorielle (médicale, psychosociale, juridique/judiciaire, réinsertion socioéconomique et/ou scolaire) coordonnée et fondée sur les droits et l'égalité des sexes.**

**2.1.1. Renforcer les capacités des structures médicales et de l'action sociale pour la prise en charge médicale et psychosociale intégrée des survivant(e)s de VBG**

<sup>9</sup> Accent sur l'aboutissement des plaintes/ décisions judiciaires

Les équipes cadres de 19 zones de santé ainsi que celles de 5 DPS des provinces de mise en œuvre du Programme JAD ont poursuivi l'organisation des supervisions formatives au niveau de 22 structures d'offre des services médicaux et psychosociaux.

Ces supervisions permettent d'assurer la qualité de services de la prise en charge médicale et psychosociale, la tenue correcte des outils de collecte et de monitoring des données, la gestion de médicaments dans les 22 structures<sup>10</sup> ciblées.

Outre l'appui en médicaments notamment en kits post viol, Kits de prise en charge des IST, Kits de dignité, les formations sanitaires ciblées, les 19 bureaux de zones de santé et 5 Divisions provinciales de la santé partenaires du Programme JAD (DPS Kinshasa, Kasai Central, Ituri, Nord Kivu et Sud Kivu) ont bénéficié d'un appui au fonctionnement composé d'une dotation en fournitures de bureau, consommables pour équipements informatiques et dotation en crédits de communication et internet renforcer les supervisions formatives et le suivi de la qualité des interventions de prise en charge médicale et psychosociale des survivants de VBG dans les formations sanitaires appuyées par le Programme JAD.

### 2.1.2. Assurer la gestion des cas de VBG et la prise en charge médicale et psychosociale intégrée des survivant(e)s de VBG



Thérapie individuelle : échange entre la psychologue et une survivante de VBG en plein période de COVID-19.

L'offre de services de prise en charge médicale et psychosociale a été assurée et adaptée aux besoins spécifiques de survivant-e-s de VBG dans les 22 FOASA ciblées (12 CISM et 10 FOASA hors CISM). La mise à disposition d'un paquet complémentaire pour la prise en charge de complications liées aux viols et des frais de transport de survivants de VBG a permis de sauver des vies de survivant-e-s dans les meilleurs délais.

Les résultats clés suivants ont été enregistrés dans le cadre de la prise en charge médicale et psychosociale :

**Tableau 02 : Indicateurs clés du volet prise en charge médicale et psychosociale (2021)**

Indicateurs		Hom	Femm	NK	SK	IT	KC	KIN	Total 2021
Nombre des survivant(e)s des VBG ayant bénéficié d'une prise en charge médicale de qualité ;	Prévu			200	200	200	900	900	<b>2400</b>
	Réalisé	40	3011	280	355	356	869	1191	<b>3051</b>
	%			140,0%	177,5%	178,0%	96,6%	132,3%	127,1%
Nombre des survivant(e)s des VBG ayant bénéficié d'une prise en charge psychosociale de qualité ;	Prévu			240	240	240	1 080	1 080	<b>2880</b>
	Réalisé	51	3539	289	442	354	1 146	1359	<b>3590</b>
	%			120,4%	184,2%	147,5%	106,1%	125,8%	124,7%
% de survivant(e)-s ayant bénéficié d'une prise en charge dans les 72h	Prévu			60%	60%	60%	50%	60%	<b>58%</b>
	Réalisé			48,9%	37,5%	37,9%	37,5%	37,4%	<b>39,9%</b>
% des survivantes ayant une grossesse issue de viol	Prévu			20%	20%	20%	20%	20%	<b>20%</b>
	Réalisé			27,98%	16%	7%	12,60%	7,50%	<b>12%</b>

De manière cumulative, les indicateurs clés du volet médical et psychosocial présentent la tendance suivante :

<sup>10</sup> Il s'agit de 12 CISM et 10 structures hors CISM appuyés dans le cadre du programme

**Tableau 03 : Evolution cumulative des indicateurs clés du volet prise en charge médicale et psychosociale**

Indicateur	2018	2019	2020	2021	Cumul	Cibles program	Taux de réalisation
Nbre Survivants de VBG pris ayant bénéficié de la prise en charge psychosociale	1086	4522	6198	3590	15396	12000	128,3%
Nbre de Survivants de VBG ayant bénéficié de la prise en charge médicale	1205	4365	4811	3051	13432	10000	134,3%
Taux de prise en charge médicale dans 72h	19,72%	44,30%	34,5%	39,9%	34,60%	60%	57,7%
% des survivantes ayant une grossesse issue de viol	19%	20%	10%	12%		20%	

**2.1.3. Appuyer la mise en place et le fonctionnement des Bureaux de Consultations Gratuites pour une assistance judiciaire gratuite de qualité aux survivant-e-s de VBG.**

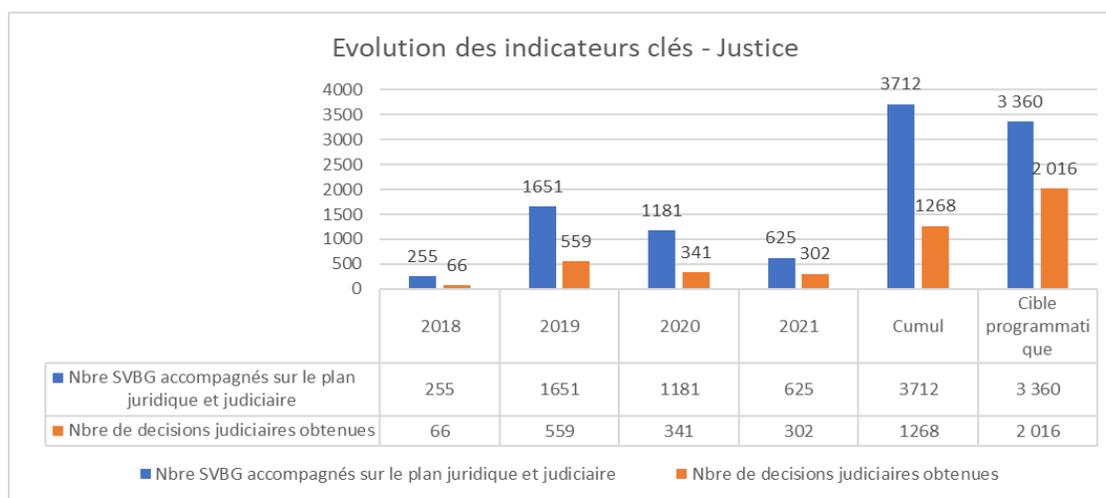
Des accords de subvention ont été conclus avec quatre Barreaux (Goma, Bukavu, Bunia et Kinshasa Gombe) pour répondre à la demande de justice des survivant-e-s de VBG. En attendant la formalisation de l'accord avec le BCNUDH, le Barreau de Kananga a assuré l'accompagnement en justice des survivant-e-s lui référé-e-s par les cliniques juridiques de Kananga. Exceptionnellement, les Avocats de la clinique juridique ENAV/Tshimbulu (Kasai Central) ont, en plus de l'accompagnement juridique, assuré l'assistance judiciaire des survivant-e-s en justice. Tel a aussi été le cas des cliniques juridiques GLHRP de Beni (Nord-Kivu) et UCPDHO (Luvungi Sud Kivu). Dans les autres sites de mise en œuvre du Programme les avocats pro deo désignés par les bâtonniers dans le cadre de la mise en œuvre des activités des bureaux de consultations gratuites, ont représentés, défendus et assistés les survivant-e-s à toutes les phases de la procédure judiciaire (police, parquet, cours et Tribunaux).

En collaboration avec les Cliniques juridiques partenaires, les Barreaux ont assuré l'assistance judiciaire et le suivi de 625 dossiers en justice repartis comme indiqué dans le tableau ci-dessous et pour lesquels 302 décisions de justice ont été rendues.

**Tableau 04 : Indicateurs de la prise en charge juridique et judiciaire**

Indicateurs		H	F	NK	SK	IT	KC	KIN	Total 2021
Nombre des survivant(e)s des VBG ayant bénéficié d'un accompagnement et d'une assistance juridique et judiciaire de qualité	Prévu			80	70	80	308	300	838
	Réalisé	4	621	147	79	74	195	130	625
	%			183,8%	112,9%	92,5%	63,3%	43,3%	74,6%
Nombre de dossiers portés en justice ayant fait l'objet de décision judiciaire ;	Prévu			78	39	44	198	192	551
	Réalisé	0	302	51	49	47	96	59	302
	%			65,4%	125,6%	106,8%	48,5%	30,7%	54,8%
Taux de jugements rendus / Dossiers soumis				34,7%	62,0%	63,5%	49,2%	45,4%	48,3%
Condamnations				39	38	41	59	44	221
Acquittement				9	9	5	37	15	75
Classement sans suite				3		1			4
Extinction de l'action publique					2				2

De manière cumulative (2018-2021), les indicateurs clés du volet juridique et judiciaire présentent la tendance suivante :



Graphique 02 : Evolution des indicateurs du volet prise en charge juridique et judiciaire

#### 2.1.4. Soutien technique et logistique lors des missions d'enquête mixtes de la Police/ EPEPVS et des Parquets/ CSLVS pour les cas documentés dans les CISM ainsi que lors des audiences foraines

Comme les années précédentes, les Escadrons de Police de Protection de l'Enfant et Prévention des Violences Sexuelles (EPEPVS) de 5 provinces de mise en œuvre du Programme ont bénéficié d'un appui en fournitures de bureau et en carburant afin de faciliter leurs descentes sur terrain pour enquêter sur les dossiers des VBG, les traiter et les documenter dans les délais requis.

Le Programme a appuyé l'organisation d'une audience foraine du Tribunal de Grande Instance de Bunia à Mahagi dans la province de l'Ituri (tenue du 15 au 25 janvier 2021) pour lutter contre l'impunité des violences basées sur le genre. Il a également appuyé la tenue de 240 audiences ordinaires des juridictions des zones d'intervention et le monitoring des procès des dossiers relatifs aux VBG.

#### 2.1.5. Constituer et mettre à disposition des bénéficiaires des paquets d'appui au démarrage des activités économiques (compris information, formation, sensibilisation, coaching et suivi post création)

Au cours de cette année, le Programme a appuyé la mise en place de **781 AGRs** dont 540 portées par les survivantes majeures femmes et 241 par les parents de survivant-e-s mineur-e-s.

**Tableau 05 : Répartition des AGRs appuyées par le Programme en 2021**

Catégories	Nord Kivu	Sud-Kivu	Ituri	Kasai central	Kinshasa	Totaux
AGRs des Survivantes majeures				340	200	540 femmes
AGRs des parents des Survivantes mineures				181	60	241 femmes
<b>Totaux</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>521</b>	<b>260</b>	<b>781 femmes</b>

Aussi le Programme a assuré la formation à 30 bénéficiaires du programme (femmes et filles) sur la technique de production de savon liquide antibactérien et gel hydroalcoolique à Kinshasa et Kananga.

Les dernières évaluations socioéconomiques conduites dans quatre provinces par les ONG de mise en œuvre ont touché 1327 personnes sur 2900 bénéficiaires de Kits AGRs (soit 45,76% de l'échantillon). Au total 798 bénéficiaires sur 1327 évaluées, réalisent un revenu moyen journalier de 2\$ (soit 60,14%).

**Tableau 06 : Résultats des Evaluations socioéconomiques réalisées en 2021**

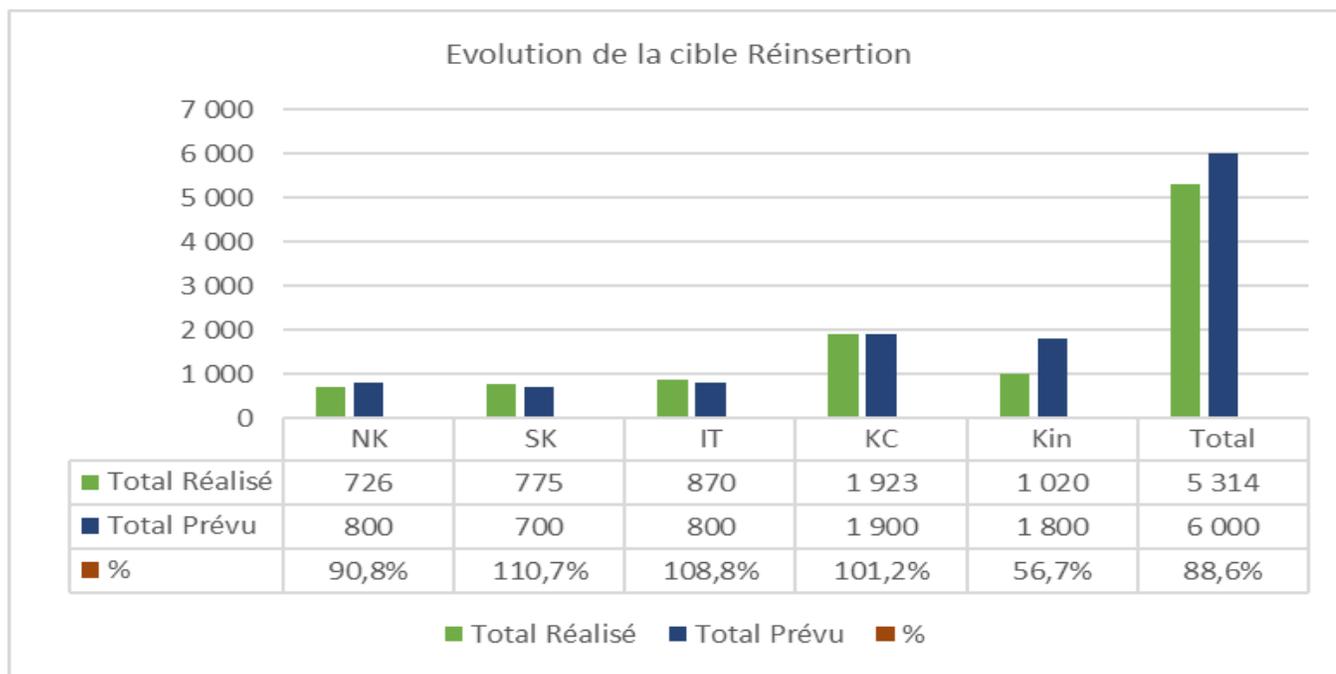
Catégories	Nord Kivu	Sud-Kivu	Ituri	Kasai central	Kinshasa	Totaux
Nbre AGR en place (2018-2020)	310	413	540	877	760	2900
Nbre AGR évaluées (ESE02)	256	236	330	505		1327
Taux évaluation	82,58%	57,14%	61,11%	57,58%	0,00%	45,76%
Nbre AGR min 2\$ par jour	129	156	214	299		798
Taux de réalisation 2\$ journalier	50,39%	66,10%	64,85%	59,21%	#DIV/0!	60,14%

La faible performance (nombre d'AGR réalisant le revenu moyen journalier de 2\$) pour la province du Nord-Kivu s'explique par le fait que ces évaluations ont eu lieu un mois après l'éruption volcanique de Goma qui a affecté la grande partie des AGR des bénéficiaires. Des cas des pertes ont en effet été signalés : vol des marchandises, utilisation d'une partie des capitaux pour subvenir aux besoins de survie pendant le déplacement, l'incapacité de recouvrer les créances après la catastrophe, ...

Pour Kinshasa, il s'agit de la montée des prix sur le marché et du contexte COVID 19 qui ont eu un impact négatif sur la majorité des AGR des bénéficiaires. Quelques stratégies ont été prises après analyse pour ne pas perdre complètement les capitaux. Il s'agit de :

- L'identification d'autres opportunités économiques et changement de l'AGR principale ;
- Le développement d'autres petites AGR secondaires à l'AGR principale (fabrication et vente des masques et autres produits de prévention de la COVID19...);
- Le prêt dans la MUSO pour renforcer le capital ;
- La mise en place des AGR de groupe à partir des fonds de la caisse verte de la MUSO en plus de l'AGR individuelle...

De manière cumulative (2018-2021), la cible du volet Réinsertion est ainsi couverte :



Graphique 03 : Evolution de la cible du Volet Réinsertion

### **2.1.6. Accompagner les bénéficiaires dans la mise en place des groupements d'intérêt économique (GIE) pour les femmes, renforcer leurs mécanismes de financement et faciliter leur réseautage**

En vue de consolider et d'assurer la durabilité des activités individuelles des bénéficiaires mais aussi pour renforcer la cohésion sociale et le partage de risques, les bénéficiaires ont été sensibilisés à s'organiser en Groupements d'Intérêt Economique des Femmes (GIEF) et en Mutuelles de Solidarité (MUSO).

45 GIEF et 192 MUSO /AVEC ont été mis en place par les bénéficiaires du Programme à Kinshasa (50 MUSO), au Kasai Central (71), au Sud Kivu (17 GIEF et 29 MUSO), au Nord Kivu (11 GIEF et 13 MUSO) et en Ituri (17 GIEF et 29 MUSO). A travers ces structures, les bénéficiaires sont initiées à l'éducation financière, développent l'esprit de l'épargne et s'octroient des microcrédits pour le développement des activités individuelles et/ou de groupes qu'ils exercent.

Ces structures jouent en fait un rôle pour la résilience économique des femmes. Pour illustration, les bénéficiaires dont les AGR ont été affectées par l'éruption volcanique du 22 mai 2021 à Goma ont pu relancer leurs activités grâce aux épargnes constituées et sécurisées à travers leurs mutuelles de solidarité (MUSO), les Associations Villageoises d'Epargne et de Crédit (AVEC) et pour quelques-unes à partir de quelques épargnes gardées au niveau des COOPEC où l'ONG de réinsertion leur avait ouvert des comptes dans le cadre du processus d'appui au démarrage/ développement de leurs AGR avec l'appui du Programme JAD.



Atelier de formation des membres des MUSO à Tshimbulu / Kasai Central

### **2.1.7. Soutenir les efforts des parents et renforcer leurs capacités pour la rescolarisation et la formation professionnelle des survivant(e)s mineur(e)s des VBG.**

Pour l'année scolaire 2021-2022 le Programme a appuyé la rescolarisation de 241 filles survivantes des VBG (60 à Kinshasa et 181 dans le Kasai Central) et la formation professionnelle de 282 bénéficiaires (130 en Ituri, 92 au Sud Kivu et 60 au Nord Kivu).

Les parents des 241 mineures rescolarisées ont bénéficié des Kit AGR du Programme pour développer des activités économiques qui leur permettront de poursuivre la prise en charge des frais de scolarité des enfants après la fin du Programme.



Quelques enfants rescolarisées par le Programme à Kinshasa / N'djili

**Produit 2.2 : Les services et mécanismes institutionnels de prise en charge intégrée et multisectorielle (CISM) sont mis en place et/ou consolidés et opérationnels.**

**2.2.1. Appuyer la mise en place des services intégrés de prise en charge multisectorielle au niveau de maison de la femme, foyer sociaux ou HGR pour l'opérationnalisation des CISM.**

Au cours de l'année 2021, le Programme a appuyé le fonctionnement de 12 CISM répartis dans les 5 provinces d'intervention : Nord-Kivu<sup>11</sup> (03), Sud-Kivu (02), Ituri (02), Kasai central (02) et Kinshasa (03). L'annexe 03 présente la localisation des CISM implantés dans le cadre des Programmes Tupinge Ubakaji et JAD et enregistrés au niveau du Ministère du Genre, Famille et Enfants.

A l'instar de Mahagi (Ituri) et Chahi (Sud-Kivu), sur leur initiative, les partenaires de mise en œuvre de l'Ituri (AMAB, Justice Plus, HGR Bunia) appuyés par la Coordination provinciale VBG, ont mutualisé des ressources et construit le bâtiment devant abriter le CISM de Bunia.

**2.2.2. Former les parajuristes aux droits des victimes, à la procédure judiciaire, à la protection des victimes et des témoins, à la gestion d'une clinique juridique dans les CISM.**

Au cours de l'année 2021 il n'y a pas eu de nouvelles formations de parajuristes étant donné que cela a été pris en charge au cours des deux premières années de mise en œuvre du programme.

**2.2.3. Appuyer la mise en place, le fonctionnement institutionnel et opérationnel des cliniques juridiques dans les CISM.**

En 2021, neuf Organisations partenaires du PNUD (6) et du BCNUDH (3) ont assuré le fonctionnement de 17 cliniques Juridiques (*Annexe 04*) offrant les services d'accompagnement juridique gratuit aux survivant(e)s des VBG. Les parajuristes assurent l'écoute, le conseil juridique et l'orientation des survivant(e)s de VBG auprès des Bureaux de Consultations Gratuites, des Barreaux pour le suivi judiciaire. Exceptionnellement, à Beni, Luvungi et Tshimbulu, les avocats des cliniques juridiques GLHRP, UCPDHO et ENAV (partenaires du BCNUDH) ont en plus de l'accompagnement juridique, assuré l'assistance judiciaire aux victimes de VBG.

**2.2.4. Appuyer le plaidoyer pour l'institutionnalisation et la pérennisation des CISM**

Le plaidoyer initié en 2020 a été retardé suite au remaniement de l'équipe gouvernementale causée par la rupture de la coalition FCC-CACH en décembre 2020. Le projet de Décret portant institutionnalisation des CISM a été présenté par Madame le Ministre du Genre, Famille et Enfant et validé au niveau interministériel. Il attend son approbation par le Conseil des Ministres et sa signature par SE le Premier Ministre qui l'a par ailleurs figuré dans le plan d'action prioritaire de son Gouvernement.

**2.2.5. Appuyer le fonctionnement de la chaîne pénale pour une réponse judiciaire appropriée aux dossiers de VBG documentés**

---

<sup>11</sup> Pour raison d'inaccessibilité en raison de l'insécurité, le CISM d'Oicha (Beni Territoire) n'a pas été appuyé

Le Programme a assuré un appui en fournitures de bureaux aux institutions de la chaîne pénale des zones d'intervention pour faciliter le traitement des dossiers judiciaires et assurer une meilleure réponse judiciaire aux demandes des survivant(e)s

L'appui apporté aux PGI Matete et Ngaba leur a permis d'effectuer des missions d'inspection et de contrôle des commissariats (12 commissariats et 41 postes de police de leurs ressorts respectifs).

**Tableau 07 : Nombre de dossiers traités par les parquets**

Province	Parquet	Nbre des dossiers référés en justice par toutes autres voies de saisine	Etat des dossiers dans les cellules		
			En cours	Classement sans suite	Envoyé en fixation
Nord Kivu	PGI Goma	146	0	10	136
Sud Kivu	PGI Bukavu	216	18	34	164
	PGI Kamituga				
Ituri	PGI Bunia	120	0	12	108
Kinshasa	PGI Ndjili	249	100	15	134
	PGI Matete	154	81	8	65
Kasai central	PGI Kananga	361	92	168	101
	PGI Tshimbulu	412	116	191	105
<b>Total</b>		<b>1658</b>	<b>407</b>	<b>438</b>	<b>813</b>

Il convient d'indiquer que 75,42% des dossiers ont été traités au niveau de la justice (soit 1251/1658 dossiers reçus) et parmi lesquels 65% ont été envoyés en fixation et 35% classés sans suite au niveau des parquets appuyés par le programme dans les 5 provinces cibles.

**2.2.6. Accompagner les acteurs du système éducatif National et provincial pour l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et mesures en faveur de la scolarisation des enfants vulnérables compris les victimes des VSBG**

Au Kasai central, un Edit portant Mesures de scolarisation et de protection des enfants victimes des violences sexuelles et/ou nées des viols dans la Province du Kasai Central a été adopté par l'assemblée provinciale en date du 19 novembre 2021 et promulgué par le Gouverneur de Province en date du 03 février 2022 (Annexe 08 p.40)

**2.2.7. Appuyer le déploiement et/ou le renforcement des capacités des structures d'appui à la réinsertion socioéconomique des bénéficiaires du Programme**

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de sortie dans les 3 provinces de l'Est, le Programme a mis à la disposition des six ONG partenaires de mise en œuvre des fonds pour le démarrage des AGR d'autofinancement (Annexe 12 p.41). Les revenus de ces AGR permettront de prendre en charge les frais de transport et la motivation des animateurs communautaires qui continueront à assurer le suivi des activités de réinsertion après la fin du Programme ainsi que la mise à disposition des kits de réinsertion à quelques survivant-e-s les plus vulnérables sur recommandation des Comités locaux de sélection.

**Effet 3 : Efficacité accrue d'une coordination assurant un leadership capable de mettre en place des stratégies de prévention, de protection et de réponse aux VBG.**

**Produit 3.1 : Les structures et le mécanisme de coordination de lutte contre les VBG, aux niveaux central et décentralisé, disposent des capacités techniques et institutionnelles requises pour assurer une coordination efficace.**

### *3.1.1. Tenir un atelier sur la capitalisation et apprentissage*

Les restrictions liées aux différentes vagues de la pandémie n'ont pas permis la tenue de l'atelier sur la capitalisation et l'apprentissage. L'activité est reprogrammée pour l'année 2022.

### *3.1.2. Assurer un appui institutionnel et logistique au niveau national et provincial*

Le Programme a assuré un appui institutionnel et logistique aux différentes Coordinations, Nationale, provinciales et territoriales (*Annexe 10 p.41*) afin d'améliorer leurs capacités techniques et institutionnelles requises pour assurer de manière efficace leurs tâches en lien avec la lutte contre les VBG. Ces appuis ont principalement consisté en dotations de fournitures du bureau, carburant, matériels informatiques, moyens de déplacement, crédits de communication, etc...

### *3.1.3. Appui au suivi de la mise en œuvre de la stratégie de communication*

Outre la production et distribution des supports de communication et visibilité (dépliants, fardes, T-shirts, affiches...); la production et la diffusion des dépêches sur les activités importantes réalisées (*Annexe 13 p.41*) dans le cadre du Programme JAD, les réalisations du Programme JAD ont été portées à la connaissance du public à l'occasion des célébrations importantes (8 mars, journée de la jeune fille, Campagne des 16 jours d'activisme) à travers les provinces de mise en œuvre du Programme.



[https://www.google.com/url?esrc=s&q=&rct=j&sa=U&url=https://depeche.cd/2021/08/11/kasai-central-la-representante-regionale-du-pnud-en-mission-devaluation-des-activites-du-programme-jad-a-kananga/&ved=2ahUKEwjYqK378p\\_3AhVkiJUCHdAeCmQOFnoECAIOAg&usg=AOvVaw24\\_zrAF8\\_6yRkgIpB2Xae2](https://www.google.com/url?esrc=s&q=&rct=j&sa=U&url=https://depeche.cd/2021/08/11/kasai-central-la-representante-regionale-du-pnud-en-mission-devaluation-des-activites-du-programme-jad-a-kananga/&ved=2ahUKEwjYqK378p_3AhVkiJUCHdAeCmQOFnoECAIOAg&usg=AOvVaw24_zrAF8_6yRkgIpB2Xae2)

Le Programme a été honoré par quelques visites importantes au courant de l'année, à savoir :

**Tableau 08 : Visites reçues**

Lieu	Période	Hôte	Objet de la visite	Acteurs rencontrés
Kananga	du 15 au 19 Novembre 2021	Madame la cheffe de la coopération Canadienne (Nancy Foster)	Visite des réalisations du Programme JAD	Partenaires de mise en œuvre et Bénéficiaires
Kinshasa	13 mai 2021	Dr Nathalia KANEM Directrice Exécutive de l'UNFPA	Visite CISM de KINTAMBO	Prestataires des services et bénéficiaires
Kinshasa	Du 15 au 27/08/2021	Délégation du Tchad : Ministre de la femme et de la protection de la petite enfance, DG ai du Ministère, un représentant de la Société civile, un représentant du Barreau, du CSM, de la Police, de l'UNFPA Tchad, du PNUD Tchad et le Substitut du Procureur Général	S'inspirer de l'expérience du Programme JAD dans la prise en charge holistique des cas des VBG via les CISM	Prestataires des CISM et Equipe du Programme
Goma	21 mai 2021	M. Benoit PIERRE LARAMEE Ambassadeur du Canada en RDC	Visite du CISM GESOM pour mieux s'enquérir du travail effectué dans le cadre du Programme JAD	Partenaires de mise en œuvre, bénéficiaires et équipe du programme
Kananga	10 août 2021	Mme Ahunna Eziakonwa	Visite des réalisations du Programme JAD	Partenaires de mise en œuvre et Bénéficiaires
Goma	11 août 2021	Directrice régionale du PNUD pour l'Afrique		

**3.1.4. Renforcer la coordination nationale et provinciale de la lutte contre les violences sexuelles au niveau politique, technique et opérationnel.**

L'appui apporté aux coordinations (nationale, provinciales et territoriales) en fournitures de bureau, équipements informatiques, communication ainsi que le renforcement des capacités des acteurs à travers les missions de suivi et coaching ont facilité le renforcement des mécanismes de coordination dans les zones d'intervention du Programme.

L'appropriation de ces mécanismes est effective et perceptible dans les zones d'intervention du Programme à travers :

- La tenue régulière des réunions de coordination provinciales et territoriales de lutte contre les VBG;
- La forte mobilisation des acteurs dans différents clusters, groupes thématiques genre, VBG et commissions de plaidoyer mis en place par les Ministères provinciaux et Divisions du Genre, famille et enfants;
- La diversification des partenariats dans le secteur des VBG;
- La mise à jour de la cartographie (provinciale et territoriale) des intervenants dans le secteur VBG

## Produit 3.2 : Le système national de collecte des données sur les VBG produit des informations pour orienter le plaidoyer, la programmation et le déploiement des services.

### 3.2.1. Étude de base (établissement de la situation de référence)

### 3.2.2. Appui au fonctionnement de la base de données nationale VBG, son actualisation et développement des outils complémentaires dans les provinces du programme JAD

A ce jour la complétude de la base de données nationale VBG est estimée à 75% pour les données 2018, 2019 et 2020, la fonctionnalité de l'application mobile est estimée à 94% et celle de l'application web estimée à 80%

En 2021, le taux de couverture de la base des données est estimé à 68,5%. Cette situation s'explique en grande partie par la clôture du programme dans les provinces de l'Est d'une part et d'autre part la réduction des activités d'appui technique aux acteurs VBG suite notamment à la contrainte liée à la crise sanitaire (diminution des missions de terrain, utilisation accrue des réunions virtuelles dans un environnement où les acteurs rencontrent des difficultés d'accès à internet). Cependant dans le cadre de l'assurance qualité des données VBG, les capacités de 128 encodeurs ont été renforcées dans les 5 provinces pour l'encodage massif et ont bénéficié en temps réel d'une assistance technique à distance à travers une plateforme d'échange/communication conçue à cet effet.

Par ailleurs, le programme a permis d'encoder plus de 43 333 fiches de collecte de données et de produire le rapport sur l'ampleur de VBG qui est en cours de finalisation.

Dans la perspective de pérennisation des acquis du programme JAD dans les cinq (5) provinces, les 5 Divisions provinciale du Genre ont été dotées des équipements informatiques, des fournitures de bureau ainsi que des moyens financiers pour assurer la production et la disponibilité des outils/fiches de collecte des données VBG et le suivi des activités de collecte des données au niveau des territoires.

Le Programme a par ailleurs appuyé la tenue des réunions mensuelles de coordination data & mapping dans les territoires et Provinces afin d'assurer l'harmonisation et la validation des données collectées.

Les anciennes données collectées ont été migrées et sont désormais consultables en ligne sur le lien <https://www.mingenre-rdc.org/prise-en-charge-vbg/>



### 3.2.4. Organiser le Monitoring judiciaire et les Enquêtes de perception sur la lutte contre les VBG.

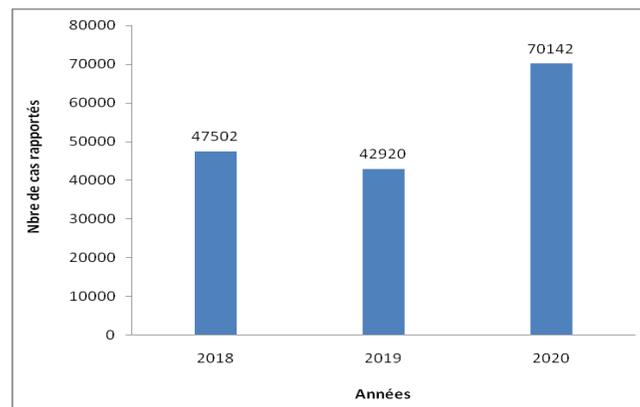
Le retard connu dans le processus de contractualisation avec les Universités n'a pas permis de conduire les activités de collecte des données judiciaires au cours de l'année 2021. Les contrats ayant été signés au dernier trimestre de l'année, l'exécution de ces activités se poursuivra au premier trimestre de l'année 2022.

Pour ce qui est des enquêtes de perception, l'INS a conduit une enquête sur le degré de satisfaction des bénéficiaires par rapport aux services leur offerts dans le cadre du Programme JAD. Le rapport est en cours de discussion pour sa validation et partage.

### 3.2.5 Produire des rapports VBG, appuyer l'actualisation des programmes et politiques et conduire des études informant les acteurs pour améliorer la réponse globale VBG

En 2021, Le Programme a permis de produire le rapport sur l'ampleur des VBG de 2018-2020. Ce rapport a été produit par la Direction Etude et Planification et validé par les experts du Ministère du Genre, des ONG et autres acteurs intervenant dans la lutte contre les VBG.

Selon le rapport, les données collectées indiquent un total cumulé de 160.564 cas rapportés durant toute la période, dont 47.502 en 2018, 42.920 en 2019 et 70.142 en 2020.



Graphique 04 : Evolution du nombre de cas rapportés de VBG en RDC de 2018 à 2020

Il se dégage que de 2018 à 2020 les cas de VBG ont été sous déclarés. Ce qui explique la légère baisse d'environ 10 % observée entre 2018 et 2019, pour augmenter significativement de plus de 63 % entre 2019 et 2020. Cette augmentation est due à l'intensification des activités de sensibilisation sur les concepts clés des VBG/circuit de référencement et à l'amélioration de la capacité opérationnelle des acteurs VBG, à la recrudescence de l'insécurité à l'Est du pays (Ituri, Nord-Kivu, Sud Kivu, Bas-Uélé,...) et à l'Ouest (Kinshasa, Kongo Central), au Sud-Est du pays (ex-Katanga) ainsi qu'aux conséquences de la pandémie de la COVID-19<sup>12</sup>.

Toutefois, l'ampleur des VBG telle que rapportée et décrite dans ce rapport ne représente que la partie visible de l'iceberg. Le niveau réel du phénomène serait plus important dans la population.

<sup>12</sup> Bulletin du sous-cluster VBG, 1<sup>er</sup> semestre 2020

Sur le plan géographique, la moyenne provinciale cumulée du nombre de cas rapportés des VBG pour les trois années est de 6.175 cas. Les provinces de l'Est du pays (Nord-Kivu, Sud-Kivu et Ituri), du centre (Kasaï Central) et du Sud-Est (le Tanganyika) constituent de provinces où le nombre des cas rapportés des VBG est plus élevé que la moyenne nationale.

Pour ce qui concerne les types de VBG, deux types de VBG dominant au niveau provincial, le viol et les violences psychologiques et affectives, avec toutefois des légères variations entre provinces. Les personnes de sexe féminin constituent la quasi-totalité des survivant(e)s des VBG chaque année. La proportion de femmes parmi les survivants(e)s des VBG est restée pratiquement stable de 2018 à 2020. En effet, les femmes ont représenté 97 % en 2018, 96 % en 2019 et 97 % en 2020 parmi les survivants(e)s des VBG. Ainsi donc, on peut noter que les femmes sont les plus victimisées des VBG.

Ce sont principalement les mineur(e)s d'âges qui constituent la majorité des survivant(e)s pour chacune des années analysées ici, avec un pic pour les 12-17 ans. Cette situation peut se justifier par la naïveté des enfants, la faible perception des situations à risques, la faible capacité de défense et la vulnérabilité des victimes.

En effet, en 2018, les moins de 18 ans ont représenté 52 % (soit 5 % pour les moins de 12 ans et 47 % pour les 12-17 ans) de survivantes de VBG, contre 43 % en 2019 (6 % pour les moins de 12 ans et 37 % pour les 12-17 ans) et 45 % en 2020 (5 % pour les moins de 12 ans, 40 % pour les 12-17 ans). A partir de 17 ans, plus l'âge augmente, plus la proportion des survivantes diminue.

C'est ainsi qu'en 2018, les 18-25 ans ont représenté 21 % de survivant(e)s contre 14 % pour les 26-39 ans, 9 % pour les 40-59 ans et 3 % pour les 60 ans et plus. Pour 2019, les proportions des survivantes se présentent comme suit : 27 % ce sont les 18-25 ans, 15 % sont les 26-39 ans, 8 % c'est les 40-59 ans, 2 % ce sont les 60 ans et plus. Pour celles de 2020, 26 % ce sont les 18-25 ans, 14 % sont les 26-39 ans, 8 % c'est les 40-59 ans et 2 % ce sont les 60 ans et plus. La majorité des survivantes se recrute parmi les mineures et les adolescentes.

### 3.2.3. Tenir des rencontres stratégiques sur le programme

Au cours de l'année 2021, les réunions et activités stratégiques ci-après ont été organisées :

**Tableau 09 : Activités stratégiques du Programme**

N°	Activité	Date	Lieu	Principaux résultats obtenus
01	Réunion tripartite	25 mars 2021	Visioconférence	<ul style="list-style-type: none"> <li>Convocation du Comité technique</li> <li>Extension sans coût de la durée du programme à l'Est</li> </ul>
02	7 <sup>ème</sup> réunion du Comité technique	07 mai 2021	Visioconférence	<ul style="list-style-type: none"> <li>Evaluation mi-parcours du PTA 2021</li> <li>Analyse des propositions de réaménagements du budget PTA 2021</li> </ul>
03	Démarrage de l'Evaluation externe	Décembre 2021	5 provinces de mise en œuvre	Rapport provisoire
04	Ateliers provinciaux de revue annuelle et finale dans les 3 Provinces de l'Est	08-09 décembre 2021	Bunia	<ul style="list-style-type: none"> <li>Revue des résultats</li> <li>Collecte des éléments de capitalisation</li> </ul>
		13 – 14 décembre 2021	Goma	Idem
		16 – 17 décembre 2021	Bukavu	Ibidem

### 3.2 ÉVALUATION AXÉE SUR LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

Tableau 10 : Bilan des résultats 2021

I. COMPOSANTE PREVENTION															
RESULTATS IMMEDIATS	INDICATEURS DE PRODUITS	CIBLE 2021	RESULTATS OBTENUS EN 2021	Résultats obtenus du 01 janvier au 31 décembre 2021									PERFORMANCE ANNUELLE	OBSERVATION / JUSTIFICATION D'ECARTS	SOURCE DE VERIFICATION
				Sexe		Moins de 18 ans			Plus de 18 ans						
				M	F	M	F	Tot	M	F	Tot				
<b>Produit 1.1 : Les communautés ciblées adoptent des attitudes et des normes socioculturelles qui soutiennent l'égalité entre les sexes et la lutte contre les VBG</b>	<b>1.1.1 :</b> Proportion des communautés ciblées ayant adopté des attitudes et des normes socioculturelles positives face aux VBG et à l'égalité entre les sexes	66%	72,80%	75,84 %	70,37 %	0,00 %	0,00 %	0,00 %	75,84 %	70,37 %		110,31%	L'enquête de perception a été réalisée par Oxfam dans les trois provinces de l'Est. En conséquence, ces résultats ne concernent pas les deux autres provinces de l'Ouest. A l'Ouest, SFCG prévoit de conduire cette enquête en 2022.	Rapport de sondage	
	<b>1.1.2:</b> Proportion de personnes ayant acquis des connaissances en matière de VBG et de mécanisme de prise en charge intégrée	70%	89,86%	0,00%	0,00%	0,00 %	0,00 %	0,00 %	92,91 %	87,42 %		128,37%		Rapports de sondage et des évaluations pré et/ou post-test pour les activités de renforcement des capacités OXFAM et SFCG.	
	<b>1.1.3:</b> Niveau d'engagement des leaders au sein de la communauté en faveur de la masculinité positive et de l'égalité entre les sexes	74% (100% des LC signataires d'actes d'engagements ont développé des plans d'actions et 35% les mettent en œuvre)		60,00%									81%	Evaluation de la mise en œuvre des plans d'actions des L.C en cours.	Rapports d'activités OXFAM et SFCG
	<b>1.1.4:</b> Pourcentage des survivant-e-s de VBG qui sont des actrices de Changement	20%	8%	Les trois provinces de l'Est étant dans sa phase de clôture, n'ont pas pu réaliser cette activité. Elle a été réalisée seulement dans la ville de Kinshasa. 103 sur 260 survivantes réinsérées ont été renforcées en capacité et travaillent dans la prévention comme actrice de changement.									40%	534/3063 survivantes des VBG ont été renforcées en capacité et travaillent comme actrice de changement.	Rapports d'activités SFCG

RESULTATS IMMEDIATS	INDICATEURS DE PRODUITS	CIBLE 2021	RESULTATS OBTENUS EN 2021	Résultats obtenus du 01 janvier au 31 décembre 2021									PERFORMANCE ANNUELLE	OBSERVATION / JUSTIFICATION D'ECARTS	SOURCE DE VERIFICATION
				Sexe		Moins de 18 ans			Plus de 18 ans						
				M	F	M	F	Tot	M	F	Tot				
<b>Produit 1.2 : Des mécanismes communautaires de prévention d'alerte, de référencement et de protection contre les VBG sont mis en place et fonctionnels au niveau local, territorial, provincial et national</b>	<b>1.2.1</b> : Nombre des mécanismes communautaires y compris les réseaux communautaires de prévention, d'alerte, de référencement et de protection contre les VBG mis en place et fonctionnels	115	110	110									95,65%	Les données collectées dans les cinq provinces du programme renseignent que 110 mécanismes mis en place en 2020, sont restés opérationnels au cours de l'année 2021.	Rapports d'activités OXFAM et SFCG
	<b>1.2.2</b> : Nombre de cas des VBG identifiés et référés par les mécanismes communautaires d'alerte, de référencement et de protection vers les services de prise en charge	558	535	6	529	4	188	192	2	341	343	95,88%		Rapports d'activités OXFAM et SFCG	
	<b>1.2.3</b> : Nombre de plate-forme au sein de la communauté utilisant les NTIC pour la prévention et l'alerte sur les VBG	36	34	34									94,44%	5 plates-formes et 29 groupes WhatsApp ont été mis en place en 2020 et sont restés fonctionnels en 2021 dans le cadre de la prévention, l'alerte et le référencement des cas des VBG vers les structures de prise en charge.	Rapports d'activités OXFAM et SFCG

RESULTATS IMMEDIATS	INDICATEURS DE PRODUITS	CIBLE 2021	RESULTATS OBTENUS EN 2021	Résultats obtenus du 01 janvier au 31 décembre 2021									PERFORMANCE ANNUELLE	OBSERVATION / JUSTIFICATION D'ECARTS	SOURCE DE VERIFICATION	
				Sexe		Moins de 18 ans			Plus de 18 ans							
				M	F	M	F	Tot	M	F	Tot					
<b>Produit 1.3 : Les organisations et collectifs des femmes sont renforcés dans leur rôle d'acteurs de l'alerte, la prévention et la réponse aux VBG ainsi que dans la coordination de la lutte contre les VBG</b>	<b>1.3.1 :</b> Nombre d'organisations et/ou collectifs de défense des droits de la femme appuyés par le programme JAD	6	6	76 Associations ont été renforcées en capacités à travers 6 collectifs appuyés par le programme JAD dont 67 à l'Est et 9 à l'Ouest.									100,00%		Rapports d'activités Associations féminines	
	<b>1.3.2 :</b> Nombre d'actions d'alerte, de prévention et de référencement initiées par les associations féminines appuyées par le programme	32	26	26										81,25%		Rapports d'activités Associations féminines
	<b>1.3.3 :</b> Nombre d'actions de plaidoyer menées par les organisations féminines ayant abouti à une prise de décision en matière de lutte contre les VBG	7	5	13 plaidoyers menés parmi lesquels cinq ont abouti									71,43%		Rapports d'activités Associations féminines	
	<b>1.3.4 :</b> Pourcentage de jeunes filles renforcées en capacités qui sont engagées dans la lutte contre les VBG	60%	61,52%	Au total 275 jeunes filles sur 447 renforcées en capacités, se sont engagées dans la lutte contre les VBG (NK: 60/97, SK: 84/100, IT: 70/120, KC: 31/70, KN: 30/60).									102,54%		Rapports d'activités Associations féminines	

**II. COMPOSANTE PRISE EN CHARGE HOLISTIQUE**

PRODUITS ESCOMPTÉS	INDICATEURS DE PRODUITS	CIBLE 2021	RESULTATS OBTENUS EN 2021	Résultats obtenus du 01 janvier au 31 décembre 2021									PERFORMANCE ANNUELLE	OBSERVATION / JUSTIFICATION D'ECARTS	SOURCE DE VERIFICATION
				Sexe		Moins de 18 ans			Plus de 18 ans						
				M	F	M	F	Tot	M	F	Tot				
<b>Produit 2.1 : Les survivantes de VBG bénéficient d'une assistance intégrée et multisectorielle (médicale, psychosociale, juridique/judiciaire et réinsertion socioéconomique et/ou scolaire) coordonnée et fondée sur les droits et l'égalité des sexes.</b>	2.1.1 : Degré de satisfaction de survivant-e-s par rapport aux services reçus	90%	91,42%	0	0	0	0	0	0	0	0	0	101,57%	Enquête réalisée dans les trois provinces de l'Est. Pour les provinces de l'Ouest, cette enquête est prévue en 2022.	Rapport d'enquête
	2.1.2 : Pourcentage de survivant-e-s des VBG ayant bénéficié d'une prise en charge adaptée à leurs besoins à travers au moins trois des services offerts	64%	64%	1	170	1	152	153	0	18	18	99%		Rapports des services de prise en charge intégrés et multisectoriel	
	2.1.3 : Nombre de survivant-e-s des VBG ayant bénéficié d'une prise en charge médicale de qualité	2400	3051	40	3011	16	1156	1172	24	1855	1879	127,13%		Rapports des formations sanitaires	
	2.1.4 : Nombre de survivant-e-s des VBG ayant bénéficié d'une prise en charge psychosociale de qualité	2880	3590	51	3539	27	1389	1416	24	2150	2174	124,65%		Rapports des formations sanitaires	
	2.1.5 : % de survivant-e-s ayant bénéficié d'une prise en charge médicale dans les 72H	58,00%	38,58%	22	1155	9	469	478	13	686	699	66,51%		Rapports des formations sanitaires	
	2.1.6 : % des survivantes ayant une grossesse issue d'un viol	20%	12%	0	144	0	104	104	0	40	40	58,01%		Rapports des formations sanitaires	
	2.1.7 : Nombre de survivant-e-s des VBG ayant bénéficié d'un accompagnement et d'une assistance juridique et judiciaire de qualité	838	625	4	621	4	530	534	0	91	91	74,58%		Rapports des cliniques juridiques et BCG	

	<p><b>2.1.8 :</b> Nombre de dossiers portés en justice ayant fait l'objet de décision judiciaire ; désagrégée par type de décision rendue (condamnation, acquittement, classement sans suite, etc)</p>	551	302	0	302	0	262	262	0	40	40	54,81%	<p>La faible performance de décisions judiciaires rendues est liée d'une part à la lenteur au niveau de l'administration de la justice (insuffisance des magistrats dans certains offices et juridictions, etc.) et d'autres part, le retard de décaissement des frais de justice (Cfr. Barreaux de Kananga et de Kinshasa).</p>	<p>Rapports mensuels de statistiques judiciaires : Fiche de collecte des données (Parquets pour les dossiers pénaux : VS et Cours &amp; tribunaux pour les dossiers civils : VBG)</p>
	<p><b>2.1.9 :</b> Nombre de survivant-e-s des VBG ayant bénéficié d'une réinsertion socioéconomique, et/ou scolaire.</p>	862	1 304	0	1304	0	523	523	0	781	781	151,28%	<p>781 femmes majeures ont bénéficié des kits de réinsertion économique (540 survivantes et 241 parents des mineurs scolarisés), 241 filles ont été appuyées en réinsertion scolaire et 282 filles appuyées en formation professionnelle</p>	<p>Rapports d'activités des ONG partenaires de la réinsertion et des établissements scolaires</p>
	<p><b>2.1.10 :</b> % des survivant-e-s autonomisées à l'issue des AGR développées.</p>	85,00%	60,14%	0	0	0	0	0	0	0	0	70,75%	<p>Sur un total de 2900 AGR des bénéficiaires appuyées, 1327 ont été évaluées (soit un échantillon de 45,76%) parmi lesquels 798 assurent un revenu moyen journalier de 2\$, soit une performance de 60,13% . Cette faible performance de 60,13% comparativement à la cible de 85% est liée notamment à (i) à la rupture dans la chaîne d'approvisionnement lors de la crise sanitaire / Covid, (ii) la perte des capitaux de certaines bénéficiaires lors de l'éruption volcanique à Goma, (iii) l'insécurité à Beni et en Ituri.</p>	<p>Rapport des ONG partenaires de la réinsertion</p>

PRODUITS ESCOMPTÉS	INDICATEURS DE PRODUITS	CIBLE 2021	RESULTATS OBTENUS EN 2021	Résultats obtenus du 01 janvier au 31 décembre 2021									PERFORMANCE ANNUELLE	OBSERVATION / JUSTIFICATION D'ECARTS	SOURCE DE VERIFICATION
				Sexe		Moins de 18 ans			Plus de 18 ans						
				M	F	M	F	Tot	M	F	Tot				
<b>Produit 2.2 : Les services et les mécanismes institutionnels de prise en charge intégrée et multisectorielle (CISM) sont mis en place et/ou consolidés et opérationnels.</b>	2.2.1 : Existence d'un cadre juridique pour les services intégrés et multisectoriels de prise en charge	1	0	0									0%		Journal officiel
	2.2.2: Nombre de CISM mis en place et/ou consolidés et qui sont opérationnels	12	12	12 CISM opérationnels (NK 3, SK 2, IT 2, KC 2, KN 3)									100,00%		Rapports du Projet
	2.2.3: Nombre de FOSA hors CISM offrant les services de prise en charge appuyés et opérationnels	11	10	10 structures de soins appuyées en Kits post viols, kits de dignité, médicaments essentiels (SK 2, IT 2, KC 4, KN 2)									90,91%		Rapports du Projet
	2.2.4 : % de cas traités parmi les cas reçus par les offices et juridictions.	60%	48,32%	Données non disponibles pour près de 60% des provinces									80,53%		Rapports mensuels de statistiques judiciaires : Fiche de collecte des données (Parquets pour les dossiers pénaux : VS et Cours & tribunaux pour les dossiers civils : VBG)
	2.2.5: Nombre d'établissements scolaires ayant développé une stratégie d'accueil pour les survivant-e-s de VBG	4	0	0									0,00%	Activité réorientée vers AGR d'autofinancement des ONG à l'Est : 6 AGRs mises en place pour répondre au besoin de pérennisation de l'appui à la scolarisation des mineurs SVBG (achat fournitures scolaires pour celles du primaire et fournitures et frais scolaires pour celles du secondaire)	Rapports du Projet;

III. COMPOSANTE COORDINATION						
PRODUITS ESCOMPTÉS	INDICATEURS DES PRODUITS	CIBLE 2021	Résultats obtenus du 01 janvier au 31 décembre 2021	PERFORMANCE ANNUELLE	OBSERVATION / JUSTIFICATION D'ECARTS	SOURCE DE VERIFICATION
<b>Produit 3.1 : Les structures et le mécanisme de coordination de lutte contre les VBG, aux niveaux central et décentralisé disposent des capacités techniques et institutionnelles requises pour assurer une coordination efficace</b>	<b>3.1.1 :</b> Nombre de coordination fonctionnelle de lutte contre les VBG au niveau national, provincial et territorial	14	14 (1 au niveau national ; 5 au niveau provincial et 8 au niveau territorial : NK1, SK3, Ituri 3, KC 1)	100%		Rapport de la Div Genre
	<b>3.1.2 :</b> Nombre de coordination dotée d'un plan d'action provincial de mise en œuvre de la SNLVBG	1 (KC)	0	0%	Le HCR a anticipé l'appui à l'élaboration du plan provincial	Rapport de la Div Genre
	<b>3.1.3 :</b> Nombre d'acteurs du niveau central et décentralisé dotés de capacités techniques pour la coordination de la lutte contre les VBG	64	42	66%		Rapport du MIN GENRE
<b>Produit 3.2 : Le système national de collecte des données sur les VBG produit des informations pour orienter le plaidoyer, la programmation et le déploiement des services.</b>	<b>3.2.1:</b> Taux de couverture du système national de collecte des données sur les VBG	80%	68,75%	86%		
	<b>3.2.2 :</b> Proportion des intervenants dans la lutte contre les VBG alimentant la base de données.	78%	54,48%	70%		MIN GENRE
	<b>3.2.3 :</b> Nombre de rapports d'analyses produits sur les questions relatives aux VBG produits	2	0	0%	Le rapport cumulé de l'ampleur de VBG de 2018-2020 plus le rapport annuel 2021 font partie de rapports d'analyse pour renseigner cet indicateur. Cependant, ils n'ont pas été comptabilisés en 2021 puisqu'ils ont été validés par les équipes de techniciens mais pas encore publiés par le Ministère du Genre. La publication est planifiée en 2022.	MIN GENRE

	<b>3.2.4</b> : Nombre de décisions, d'initiatives et d'actions prises sur base des recommandations des rapports d'enquêtes de perception réalisés sur les VBG	TBD	0	ND	Accords de partenariats avec les différentes Universités ciblées <del>non encore</del> signés en novembre 2021 suite aux contraintes procédurales	Rapport de l'état de lieu / suivi des recommandations des rapports d'enquêtes & preuves des initiatives/ actions/ décisions prises par les destinataires des recommandations du rapport
	<b>3.2.5</b> : Degré (proportion et portée) de prise en compte des recommandations par les autorités judiciaires au niveau national et provincial, à la suite de la publication des rapports de Monitoring judiciaire produits.	TBD	0	ND	Accords de partenariats avec les différentes Universités ciblées <del>non encore</del> signés en novembre 2021 suite aux contraintes procédurales	Rapport de l'état de lieu de suivi des recommandations du rapport de monitoring judiciaire & preuves des initiatives/actions/ décisions prises par les destinataires des recommandations du rapport

#### IV. CONTRAINTES, DEFIS ET LEÇONS APPRISES

Au cours de l'année 2021, le Programme a fait face aux contraintes et défis majeurs suivants :

*Tableau 11 : Défis et contraintes du Programme*

DEFIS, CONTRAINTES ET DIFFICULTES RENCONTREES	ACTIONS PRISES
<input type="checkbox"/> Persistance de l'insécurité dans certaines zones d'intervention (Ituri, Beni, Luvungi, Tshimbulu)	<input type="checkbox"/> Elaboration et mise en œuvre d'un plan de contingence <input type="checkbox"/> Monitoring de la situation et respect des consignes et mesures sécuritaires <input type="checkbox"/> Proposition de surseoir les activités dans les zones les plus insécurisées et inaccessibles (Oicha)
<input type="checkbox"/> Persistance de la pandémie du Covid-19	<input type="checkbox"/> Mise en œuvre stratégie développée par le Programme /VBG – Covid 19 <input type="checkbox"/> Suivi des consignes et directives sanitaires
<input type="checkbox"/> L'insuffisance des ressources pour couvrir les besoins de la mise en œuvre (déficit du volet juridique, cout élevé de la réinsertion à Kinshasa)	<input type="checkbox"/> Mobilisation des fonds propres du PNUD pour couvrir le gap <input type="checkbox"/> Proposition de révision des cibles pour la réinsertion à Kinshasa <input type="checkbox"/> Perspective de Mutualisation avec le projet financé par KOICA au KC et Sud Kivu
<input type="checkbox"/> Le retard observé dans le transfert des fonds aux partenaires de mise en œuvre	<input type="checkbox"/> Signature des avenants sans cout avec les partenaires de la zone Est et extension sans cout de la durée du Programme <input type="checkbox"/> Signature des RPA pluriannuels avec certains partenaires du PNUD pour anticiper les délais de contractualisation <input type="checkbox"/> Conduite du plaidoyer pour l'allègement des certaines procédures et anticipation dans la préparation des dossiers de demande des fonds par les partenaires
<input type="checkbox"/> Etat de siège en Ituri et au Nord-Kivu	<input type="checkbox"/> Conduite du Plaidoyer (à travers le PNUD) pour l'amélioration du dispositif afin de faciliter le traitement des dossiers VBG
<input type="checkbox"/> Eruption volcanique	<input type="checkbox"/> Elaboration d'un Plan de relance des AGR et d'appui à la réhabilitation de quelques infrastructures affectées
<input type="checkbox"/> Retard de la signature du Décret portant institutionnalisation des CISM	<input type="checkbox"/> Relance du processus avec la nouvelle équipe gouvernementale

#### 4.2 Leçons apprises et bonnes pratiques

*Tableau N° 12 : Leçons apprises*

<b>LECON 01</b>	La Bonne collaboration entre les acteurs des différents volets pendant la mise en œuvre du Programme. La poursuite de cette collaboration et des synergies mises en place, couplée à la professionnalisation des acteurs est un des leviers importants pour la pérennisation de la dynamique mise en place par le Programme et pour le développement des futures interventions en matière des VBG
<b>LECON 02</b>	La professionnalisation des acteurs leur a permis d'acquérir une capacité d'adaptation et de résilience face au contexte (insécurité dans les zones, pandémie Covid-19, Ebola, ...) ce qui leur a permis d'atteindre les cibles assignées au cours des 3 années du Programme mais aussi de contribuer à la réponse à la crise Ebola, Covid-19 (recours à l'expertise des APS formés par le Programme).
<b>LECON 03</b>	Le fait d'avoir maintenu les mêmes partenaires au cours de l'exécution des deux Programmes (Tupinge et JAD) les a non seulement fidélisés mais a facilité leur professionnalisation et une plus grande responsabilité dans la conception et conduite des actions de consolidation et pérennisation des acquis
<b>LECON 04</b>	Les AGR d'autofinancement des ONG de réinsertion permettent, outre de palier l'échec des AGR scolaires pilotes dans certaines zones de mise en œuvre, la prise en charge de certains besoins en matière de la réinsertion après la fin du Programme
<b>LECON 05</b>	La compréhension de l'efficacité de l'approche CISM a conduit les acteurs à s'organiser, en dehors des prévisions du Programme, à s'approprier et développer le modèle notamment à Chahi (Sud-Kivu), Mahagi (Ituri). Ils sont parvenus à mutualiser leurs ressources pour construire les bâtiments CISM à Bunia Ituri et à Beni au Nord-Kivu).
<b>LECON 06</b>	Une bonne collaboration entre les cliniques juridiques et la chaîne pénale favorise une plus grande fluidité dans le traitement des dossiers
<b>LECON 07</b>	Les audiences foraines, tout en permettant de rapprocher la justice des justiciables ont, par leur caractère pédagogique, contribué à redorer l'image de la justice et son rôle dans la lutte contre l'impunité des VBG
<b>LECON 08</b>	L'engagement et l'implication directe des Ministres provinciaux dans la coordination favorise l'appropriation et la mobilisation des acteurs VBG et améliore la dynamique locale de lutte contre les VBG

Tableau 13 : Bonnes pratiques

VOLET	BONNES PRATIQUES
<b>PREVENTION</b>	Le recours aux NTIC pour faciliter le suivi des cas à distance et le référencement des cas vers les structures de prise en charge
	Appui direct au renforcement des capacités des associations féminines
	Collaboration entre les acteurs du volet prévention et ceux de la prise en charge (CISM)
	Mentorat des jeunes filles devenues actrices de changement
	Mobilisation et implication des leaders communautaires dans la mise en place des mécanismes communautaires d'alerte et prévention des VBG
<b>MEDICAL ET PSYCHOSOCIAL</b>	La mobilisation d'autres financements (FH RDC ; UNCERF) permettant d'assurer la continuité des services. Cette stratégie est appliquée le cadre du Plan de sortie pour les provinces de l'Est
<b>JURIDIQUE ET JUDICIAIRE</b>	Coordination des acteurs activités et déroulement des activités conjointes (sensibilisation)
	Couverture des gaps de financement du Programme par les fonds propres du PNUD pendant la durée du Programme et la mutualisation avec le nouveau projet financé par d'autres bailleurs
<b>REINSERTION</b>	Développement des AGR d'autofinancement des ONG
	Renforcement des capacités des partenaires avant le démarrage des activités et coaching rapproché pendant la mise en œuvre
	Mixage des anciennes bénéficiaires (du Programme Tupinge) et les nouvelles bénéficiaires (JAD) dans les MUSO et GIEF pour favoriser le transfert de l'expérience et consolider la cohésion et la réintégration des survivant-e-s
<b>COORDINATION</b>	Implication de la partie nationale (ministères sectoriels) dès la conception du Programme et au cours de sa mise en œuvre : organisation des missions conjointes de suivi, ...
	Tenue régulière des réunions de coordinations en provinces, des réunions mandataires de gestion du Programme (Comités techniques, Comités de Pilotage, Réunions des Chefs d'Agences
	Organisation des enquêtes de satisfaction des bénéficiaires

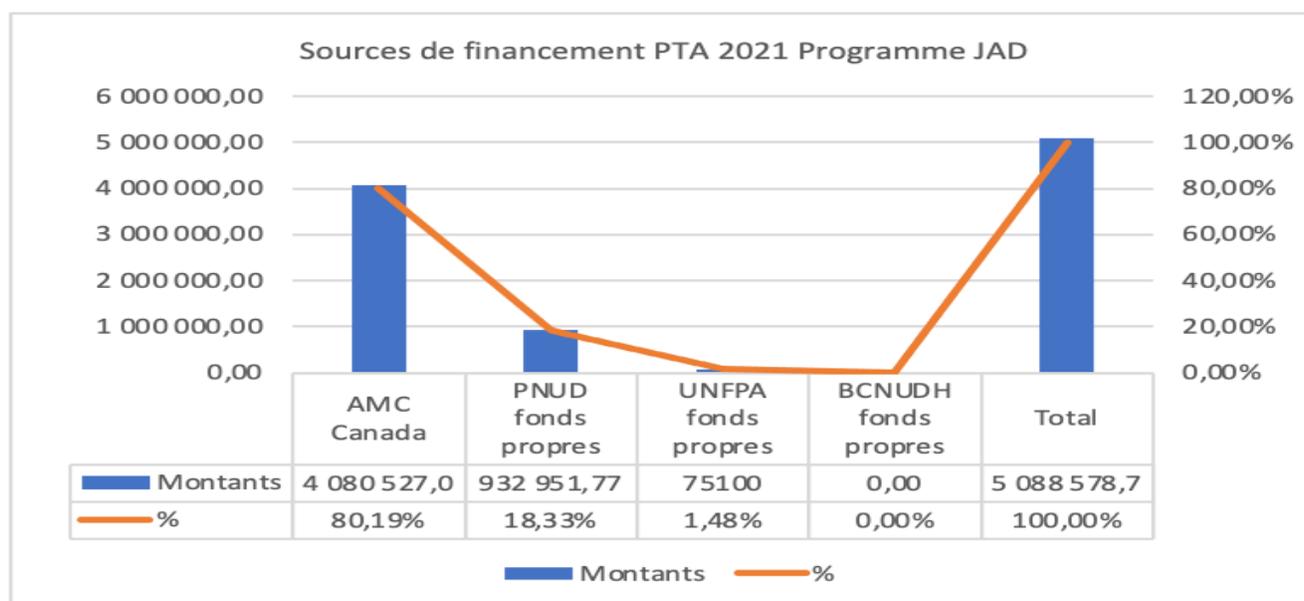
## V. RESSOURCES FINANCIERES

La situation financière du Programme au 31 décembre 2021 se présente comme suit :

Tableau 14 : Ressources et utilisations 2021

Agences	Source de financement	Report 2020	Transferts reçus pour 2021 (MPTF)	Ressources Disponibles (PTA 2021)	Dépenses effectuées (1er janvier au 31/12/2021)	Solde au 31/12/2021	Taux d'exécution
PNUD	CANADA AMC	1 018 603,00	1 924 649,60	2 943 252,60	1 459 296,00	1 483 956,60	49,58%
BCNUDH	CANADA AMC	179 057,00	50 855,82	229 912,82	170 384,79	59 528,03	74,11%
UNFPA	CANADA AMC	204 817,00	702 544,60	907 361,60	880 140,17	27 221,43	97,00%
<b>Total 1</b>	<b>CANADA</b>	<b>1 402 477,00</b>	<b>2 678 050,02</b>	<b>4 080 527,02</b>	<b>2 509 820,96</b>	<b>1 570 706,06</b>	<b>61,51%</b>
<b>Total 2</b>	<b>PNUD (Fonds CORE)</b>			932 951,77	782 038,00	150 913,77	83,82%
<b>Total 3</b>	<b>BCNUDH (Fonds Propres)</b>			0,00	0,00	0,00	#DIV/0!
<b>Total 4</b>	<b>UNFPA (Fonds Propres)</b>			75 100	51 714,58	23 385,42	68,86%
<b>GLOBAL</b>		<b>1 402 477,00</b>	<b>2 678 050,02</b>	<b>5 088 578,79</b>	<b>3 343 573,54</b>	<b>1 745 005,25</b>	<b>65,71%</b>

Pour l'exécution de ses activités le Programme a bénéficié d'un montant de **5 088 578,79 \$** répartis comme suit :



Graphique 05. Contributions mobilisées pour le financement du Programme en 2021

De ces ressources, **3 343 573,54 \$** ont été utilisés pour la mise en œuvre des activités dégageant un solde de **1 745 005,25 \$** à la clôture de l'exercice comptable (31 décembre 2021).

## LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES

### Liste et position des Tableaux

TITRE	PAGE
<i>Tableau 01 : Degré de satisfaction des bénéficiaires du Programme</i>	P.15
<i>Tableau 02 : Indicateurs clés du volet prise en charge médicale et psychosociale (2021)</i>	P.16
<i>Tableau 03 : Evolution cumulative des indicateurs clés du volet prise en charge médicale et psychosociale</i>	P.17
<i>Tableau 04 : Indicateurs de la prise en charge juridique et judiciaire</i>	P.17
<i>Tableau 05 : Répartition des AGRs appuyées par le Programme en 2021</i>	P.18
<i>Tableau 06 : Résultats des Evaluations socioéconomiques réalisées en 2021</i>	P.19
<i>Tableau 07 : Nombre de dossiers traités par les parquets</i>	P.22
<i>Tableau 08 : Visites reçues</i>	P.24
<i>Tableau 09 : Activités stratégiques du Programme</i>	P.27
<i>Tableau 10 : Bilan des résultats 2021</i>	P.28
<i>Tableau 11 : Défis et contraintes du Programme</i>	P.36
<i>Tableau 12 : Leçons apprises</i>	P.36
<i>Tableau 13 : Bonnes pratiques</i>	P.37
<i>Tableau 14 : Ressources et utilisations 2021</i>	P.37

### Liste et position des Graphiques

Titre	Page
Graphique 01 : Evolution des indicateurs de la prise en charge holistique	15
Graphique 02 : Evolution des indicateurs du volet prise en charge juridique et judiciaire	18
Graphique 03 : Evolution de la cible du volet Réinsertion	19
Graphique 04 : Evolution du nombre de cas rapportés de VBG en RDC de 2018 à 2020	26
Graphique 05. Contributions mobilisées pour le financement du Programme en 2021	37

**ANNEXES :**

*Annexe 01 :* Liste des radios avec fréquences et sans fréquences mis à contribution pour la diffusion d'émissions en rapport avec les VBG

Localisation des radio	Radio de diffusion	Fréquence	Langue
Kananga	Soleil FM	98.2	Tshiluba
	Réveil FM	97.2	Tshiluba
	KHRT	102	Tshiluba
Kinshasa	Radio du marché Mangobo/Ndjili, Q6	Sans fréquence	Lingala
	Radio du marché Q6/Ndjili	Sans fréquence	Lingala
	Radio source de vie (marché Kintambo)	Sans fréquences	Lingala
	Radio wenze Q.7/Ndjili	Sans fréquences	Lingala

*Annexe 02 :* Liste des établissements scolaires ciblés par la campagne contre les mariages précoces / SFCG

Commune	N°	NOM DE L'ETABLISSEMENT
<b>KINTAMBO</b>	<b>01</b>	ISPL/KIMVULA
	<b>02</b>	Complexe Scolaire Pain de vie
	<b>03</b>	Ecole Kyonge
<b>N'DJILI</b>	<b>04</b>	Collège Saint Martin
	<b>05</b>	Ecole Nsona Pangu Ecole Nsona Pangu
	<b>06</b>	Lycée technique notre dame d'Afrique
	<b>07</b>	Complexe scolaire Eureka
<b>LIMETE</b>	<b>08</b>	Institut Ntemo
	<b>09</b>	Institut de Kingabwa
	<b>10</b>	Complexe scolaire Saint Bernard
	<b>11</b>	Complexe Scolaire Sycomore
<b>NGABA</b>	<b>12</b>	Collège Don béni
	<b>13</b>	Complexe scolaire les amis de la réussite
	<b>14</b>	Collège Saint Cyprien
	<b>15</b>	Institut Méthodiste
	<b>16</b>	Complexe Scolaire la Reference

*Annexe 03 :* Liste des conférences tenues par les Associations féminines

THEMES DES CONFERENCES TENUES	LIEU	ORGANISATION	MEDIAS
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentations du projet JAD</li> <li>- La lutte contre les VSBG : état des lieux et plaidoyer pour lutte contre les violences sexuelles</li> <li>- L'insécurité à Beni et son impact sur les femmes et les enfants</li> </ul>	BENI	CAFED	Radio OKAPI, RFI KISWAILI, RADIO TELE ESPOIR, VOA
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Presentation du projet JAD</li> <li>- Statistique des violences au Nord Kivu, et lecture du document de plaidoyer sur les maisons des tolérances Goma</li> <li>- La situation sécuritaire au Nord Kivu : son impact sur les femmes et filles</li> </ul>	GOMA:	CAFED	RADIO OKAPI, VOA, BE ONE , MISHAPI
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Cas graves VBG dans la province du Sud-Kivu</li> </ul>	BUKAVU	COFAS	Radio Maendeleo, Mama radio, RTNC, RTNK, Vision Shala, Radio Sven, Media en ligne, RTVGL, Radio EKA, Le Souverains

**Annexe 04 : Répartition des CISM dans les 5 provinces**

N°	DENOMINATION	Ville / territoire	Niveau	OBSERVATIONS
<b>1</b>	<b>NORD - KIVU</b>			
1.1.	CISM KYESHERO	Ville de Goma	Urbain 2	
1.2.	CISM GESOM	Ville de Goma	Urbain 1	
1.3.	CISM OICHA	Territoire de Beni	Rural	Non appuyé en 2021
1.4.	CISM BENI	Ville de Beni	Urbain 1	
<b>2</b>	<b>SUD - KIVU</b>			
2.1.	CISM WALUNGU	Territoire de Walungu	Rural	
2.2.	CISM CHAHI	Ville de Bukavu	Urbain 1	Initiative des partenaires
<b>3</b>	<b>ITURI</b>			
3.1.	CISM ARU	Cité de Aru	Urbain 1	
3.2.	CISM BUNIA	Ville de Bunia	Urbain 1	En cours de mise en place / initiative des partenaires
3.3.	CISM MAHAGI	Cité de Mahagi	Rural	Initiative des partenaires
<b>4</b>	<b>KASAI CENTRAL</b>			
4.1.	CISM KALEMBA MULUMBA	Ville de Kananga / Nganza	Urbain 1	
4.2.	CISM TSHIMBULU	Territoire de Dibaya	Rural	
<b>5</b>	<b>KINSHASA</b>			
5.1.	CISM N'DJILI	Ville de Kinshasa	Urbain 2	
5.2.	CISM KINTAMBO	Ville de Kinshasa	Urbain 2	
5.3.	CISM NGABA	Ville de Kinshasa	Urbain 2	

**Annexe 05 : Organisations appuyées pour la mise en place des cliniques juridiques**

Province	ONG partenaire	Nbre de CJ	Localisation de la Clinique Juridique	Agence responsable
Nord-Kivu	DJF	02	Goma (Gesom et Kyeshero)	PNUD
	GLHRP	01	Beni	BCNUDH
Sud-Kivu	LADAPS	03	Bukavu, Walungu et Kamituga	PNUD
	UCPDHO	01	Luvungi	BCNUDH
Ituri	APAJI	01	Mahagi	PNUD
	JUSTICE PLUS	03	Bunia, Mongbwalu et Aru	PNUD
Kasai-Central	ENAV	01	Tshimbulu	BCNUDH
	FFP	01	Kananga	PNUD
Kinshasa	NDJF	02	Ngaba, N'djili et Kintambo	PNUD

**Annexe 06 : Liste des Associations féminines appuyées par le Programme**

Province	ONG partenaire	Axe d'intervention	Agence
Nord-Kivu	CAFED	Goma et Beni	PNUD
Sud-Kivu	COFAS	Bukavu, Luvungi, Walungu et Kamituga	PNUD
Ituri	AMAB	Mongbwalu et Aru	PNUD
	FOMI	Bunia et Mahagi	PNUD
Kasai Central	FMMDK	Kananga et Tshimbulu	UNFPA
Kinshasa	SOFEPADI	Kinshasa	UNFPA

**Annexe 07 : Entités de coordinations appuyées par le Programme JAD**

Province	Nbre	Ville	Cités et territoires
Sud - Kivu	04	- Bukavu (Province),	- Territoire de Walungu, Territoire d'Uvira, Territoire de Mwenga (Kamituga)
Nord - Kivu	03	- Goma (Province)	- Beni Ville, Beni Territoire
Ituri	04	- Bunia (Province)	- Territoire de Mahagi, Territoire d'Aru, Territoire de Djugu
Kasai Central	02	- Kananga (Province)	- Territoire de Dibaya
Kinshasa	01	- Ministère National	
	01	-Ministère Provincial	- Coord Urbaine Ville de Kinshasa

**Annexe 08 : Liste ONG partenaires de mise en œuvre des activités de Réinsertion (en 2021)**

Province	ONG partenaire	Axe d'intervention
Nord-Kivu	ETN	Goma

	PPSSP	Beni
Sud-Kivu	APES	Bukavu, Walungu et Kamituga
	AVUDS	Luvungi
Ituri	AMAB	Bunia et Aru
	ANAMAD	Mongbwalu et Mahagi
Kasai Central	ADSSE	Tshimbulu
	FMMDK	Kananga
Kinshasa	UDD / GEL	Kinshasa

**Annexe 09: Situation des AGR d'autofinancement des ONG de réinsertion**

ONG	N°	Type d'AGR	Capital Investi			Date démarrage de l'activité	Situation au 31 décembre 2021		
			Subvention Canada JAD	Contrib ONG	Total		Revenus réalisés	Depenses effectuées	Solde (Epargne constituée)
<b>NORD-KIVU</b>			<b>5660</b>	<b>0</b>	<b>5660</b>		<b>3315</b>	<b>3025,75</b>	<b>289,25</b>
ETN	1	Exploitation TRICYCLE I	2580	0	2580	01/01/2021	1860	1773	87
	2	Exploitation TRICYCLE II	3080	0	3080	19/03/2021	1455	1252,75	202,25
PPSSP									
<b>SUD-KIVU</b>			<b>13000</b>	<b>7500</b>	<b>20500</b>		<b>10566</b>	<b>7692,5</b>	<b>2873,5</b>
APES	1	Exploitation Camionette	4000	4000	8000	04/09/2020	5322	3472,5	1849,5
	2	Vente Ciment	6000	1500	7500	26/03/2021	2840	2016	824
AVUDS	1	Moulin	3000	2000	5000	05/03/2021	2404	2204	200
	2	Moto							
<b>ITURI</b>			<b>8634</b>	<b>2000</b>	<b>10634</b>		<b>880</b>	<b>250</b>	<b>630</b>
AMAB									
ANAMAD	1	Forage et commercialisation de l'eau	8634	2000	10634	01/10/2021	880	250	630
<b>TOTAUX</b>			<b>27294</b>	<b>9500</b>	<b>36794</b>		<b>14761</b>	<b>10968,25</b>	<b>3792,75</b>

**Annexe 10: Quelques liens de presse relatifs aux activités du Programme JAD**

[https://www.google.com/url?esrc=s&q=&rct=j&sa=U&url=https://actualite.cd/2022/02/18/rdc-gisele-ndaya-preside-la-5e-reunion-du-programme-jad-pour-les-femmes-et-filles&ved=2ahUKEwjYqK378p\\_3AhVkiJUCHdAeCmQQFnoECAMQAg&usg=AOvVaw0Wo9VrBapfOLf36haITkoR](https://www.google.com/url?esrc=s&q=&rct=j&sa=U&url=https://actualite.cd/2022/02/18/rdc-gisele-ndaya-preside-la-5e-reunion-du-programme-jad-pour-les-femmes-et-filles&ved=2ahUKEwjYqK378p_3AhVkiJUCHdAeCmQQFnoECAMQAg&usg=AOvVaw0Wo9VrBapfOLf36haITkoR)

<https://actualite.cd/2020/12/18/rdc-beatrice-lomeya-preside-la-4eme-reunion-du-comite-jad>

<https://www.youtube.com/watch?v=AiY5p-qW5Ok>

*Annexe 11 : Mesure interdisant le marché nocturne à Aru*



République Démocratique du Congo  
Province de l'Ituri  
Territoire d'Aru  
Bureau de l'Administrateur de Territoire



Aru, le 20 / 07 / 2021

Communiqué officiel N° 325/01/BURTER/ARU/003 /2021

À l'intention de toute la population du Territoire d'ARU

L'Administrateur de Territoire d'Aru, le Commissaire Supérieur Principal Richard MBAMBI KINGANA KITA BAKULU porte à la connaissance de toute la population de Territoire d'Aru qu'il **est interdit** de procéder en quelques endroits que ce soient, l'exhibition des danses appelées communément « RHAA », « AGARANYA » et « AMUDRILE » qui, aux yeux de la communauté sont immorales et sont un fléau pour l'avenir de notre jeunesse par le fait qu'elles détournent la jeunesse de l'éducation des parents et de l'instruction à l'Ecole.

Ainsi donc, je demande à tous ceux-là qui favorisent ces activités nocturnes de mettre un terme à cette pratique. Les chefs des Chefferies, Secteur ainsi que le Bourgmestre DOIVENT faire un suivi permanent de cette décision qui ne doit souffrir d'aucune faille et les récalcitrants ne s'en prendront qu'à eux même et seront sévèrement punis.

Fait à ARU, le 20 / 07 / 2021



ADMINISTRATEUR DU TERRITOIRE

  
Richard MBAMBI KINGANA KITA BAKULU  
Commissaire Supérieur Principal

*Annexe 12 : Acte d'engagement des chefs coutumiers – Kasai Central*

**FEMMES MAIN DANS LA MAIN POUR LE DEVELOPPEMENT DU KASAI**

**ONG « F.M.M.D.K. »**

280, Av. Bena Dibeke, Q/Malandji, Localité Biancky, C/Kananga, Kasai Central

République Démocratique Du Congo

E-mail : [ongfinmdk@gmail.com](mailto:ongfinmdk@gmail.com)

Tél : +243 977367571/ +243 810350586



**ENGAGEMENT DES AUTORITES COUTUMIERES  
ET LEADERS COMMUNAUTAIRES EN FAVEUR DES  
FEMMES MARIEES VICTIMES DES VIOLENCES  
SEXUELLES EN PROVINCE DU KASAI CENTRAL**

**Année 2021**

## **I. Préambule**

Nous, représentants des autorités coutumières et leaders communautaires ;

Considérant le plaidoyer intégré pour la réunification des familles mené dans le cadre de la journée internationale pour l'élimination de la violence sexuelle en temps de conflit armé en date du 20 juin 2020 ;

Interpellés très fortement par les souffrances et les frustrations infligées aux femmes mariées victimes de violences sexuelles, lors du conflit armé de triste mémoire dans la région du Kasai ;

Soucieux de contribuer à la promotion des droits de la femme et à la réunification des familles dont les femmes ont été victimes des violences ;

Considérant notre attachement aux valeurs coutumières positives ;

Mus par la ferme volonté de lutter contre les coutumes et pratiques avilissantes à l'égard de la femme ;

Préoccupés par le traitement inhumain et avilissant infligés aux femmes victimes des violences sexuelles au Kasai Central ainsi que les conséquences tragiques entraînées par la dislocation des familles du fait des coutumes et de la tradition ;

Prenons solennellement l'engagement dont la teneur suit :

### **I. De l'engagement des Autorités coutumières**

Eu égard à ce qui précède, nous conformant à la Constitution de la République Congo et aux lois en vigueur en la matière ainsi qu'à l'équité, avons pris solennellement l'engagement de :

1. Réduire l'impact négatif des violences sexuelles attribué aux coutumes locales sur les survivantes des violences sexuelles ;
2. Considérer que le viol commis à l'encontre des femmes mariées à l'occasion des conflits armés de Kamuina Nsapu ne constitue pas l'adultère au sens du code pénal Congolais Livre II, faute du consentement de la victime. En conséquence il ne peut pas constituer un motif de rupture du mariage ;
3. Abandonner les pratiques d'amendes traditionnelles exigées par la famille de l'époux dit offensé ;
4. Contribuer à la vulgarisation de l'édit provincial sur l'interdiction des coutumes avilissantes à l'égard des femmes ;
5. Contribuer au renforcement de la paix et la cohésion sociales ;
6. Appuyer la vulgarisation du présent acte d'engagement auprès des Autorités coutumières à travers tous les cinq les territoires ;
7. Assurer un suivi soutenu et régulier de la mise en œuvre de cet acte d'engagement.



## II. De l'engagement des Leaders communautaires

Vu l'impact négatif des violences sexuelles subies par les femmes mariées lors du conflit armé vécu dans la région du Kasai et considérant le souci de contribuer à la stabilité des familles gage de leur épanouissement, avons pris solennellement l'engagement de :

1. Faciliter et accompagner les autorités coutumières dans la mise en œuvre de leurs engagements ;
2. Sensibiliser les familles victimes des conséquences des violences sexuelles commises en période de conflit armé sur l'amour et la réconciliation ;
3. Contribuer à la vulgarisation de l'édit provincial sur l'interdiction des coutumes avilissantes à l'égard des femmes ;
4. Contribuer à la paix et la cohésion sociales ;

## III. Des dispositions finales

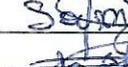
Le présent acte d'engagement est une expression libre et volontaire des Autorités coutumières et leaders communautaires.

Il entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kananga, le 05 février 2021

Pour les Autorités coutumières,

Pour les Leaders communautaires,

N°	Nom, post-nom & prénom	Qualité	Village/Entité	Signature
1	CHEF MYA MUSA KIDUYI	CHEF COUT.	BWANA TIBUSI	
2	TSHIBONBI RUKENZI J.P	chef COUT.	BWANA KALUME	
3	SAMUANBA DAFUHU	CHEF COUT	AKINA MPUNBA	
4	BUANGA DENIS	CHEF COUT.	BWANA NSAMBA	
5	KALANBA TSHIKOMI	CHEF COUT	KASHIYA	
6	KAMENGA BIAKALWA	CHEF COUT	KANUMDIISH	
7	Sekaji - Kamajilu	chef Cpt	Ama-Kazamba	
8	LUAKABUANGA-NSAPU	chef Cpt	Bena-Kalamele	
9	ALPHONSE TSHISHIMBA MUALABA	chef Cpt	Bena mubwa	
10	MATADI TSHIASUMA II	chef de Cpt	BABUSONGO	
11	CHEF KABEKABASOE MBOLUBU	LI	BENA MAMBA	

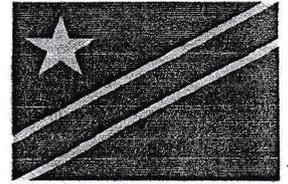
12	MUMTU NEMWINE-ILUUGA	CHef. Couturier	Bakuu-NBAYI	<del>Handwritten signature</del>
13	MULAMBA MUTAPAYI JONAS	CHEF COUTURIER	BENA NSAMBA	<del>Handwritten signature</del>
14	KABANAA NDAYE REDDY	CHEF COUTURIER	BAKUAPPITU	<del>Handwritten signature</del>
15	Kwasanga Mubamba	Chf Cout	BK Tshinga	lobby
16	President de l'ANATC	chf Iluuga	KANNANCA	chef
17	NTABALA-MBUMBA-SHIRAYI	CHEF COUTURIER	B <sup>2</sup> KASASA	"Handwritten signature"
18	NSAPU-KUMUAMBA	CHEF COUTURIER	BENA-MALANGA	<del>Handwritten signature</del>
19	KAYEMBE - ISHIBATA	CHEF COUTURIER	BENA KAMUNGA	<del>Handwritten signature</del>
20	PAIPABI-ISHIMANGA MUTOMBO	CHEF COUTURIER	BAKU-MIBALU	<del>Handwritten signature</del>
21	IKAYEMBE COMUNGA-KALALA	CHEF COUTURIER	BWA NGULAI	<del>Handwritten signature</del>
22	BUETU-BUBI KUNYUNGA	CHEF Coutur	Bena Kapulu	<del>Handwritten signature</del>
23	KAPANGA-MOAZA	" "	AKA-NIANG	<del>Handwritten signature</del>
24	MUAMBA-ISHIMUSYA	CHEF COUTUR	B <sup>2</sup> ISHIALA	<del>Handwritten signature</del>
25	NDAYE-MUPANDA	CHEF COUTURIER	BENA-META	<del>Handwritten signature</del>
26	MBUANDWA KALAMBA	Chf couturier	B <sup>2</sup> Muzungu	<del>Handwritten signature</del>
27	KALAMBA TSHIBANKU	Chf couturier	B <sup>2</sup> Kalambo	<del>Handwritten signature</del>
28	KALAMBA-LUSIE	chf coutur	BWA KUD	<del>Handwritten signature</del>
29	KATANGA MALU	CHf coutur	MAXIMUMA	<del>Handwritten signature</del>
30	LUTUAYA-CYASTON	CHEF	BARUAMAJI	<del>Handwritten signature</del>
31	KAMBA-MUANA	" cout	BK Tshilumba	<del>Handwritten signature</del>
32	KALALA KA TSHISHIMBI	" "	BAKU MASI	<del>Handwritten signature</del>
33	TUKOIBANA MUNDA MUFIKE	Chf couturier	BK NAYE 3	<del>Handwritten signature</del>
34	MUBIRAYI-NDUMBA	CHEF COUTI	BK MUKAMBA NG	<del>Handwritten signature</del>
35	ISHIENDELA BOTOLO	CHEF COLT.	B <sup>2</sup> NKOLA	<del>Handwritten signature</del>
36	MANSAMBA NKANZA	CHEF NGPT	BWA Bitendo	<del>Handwritten signature</del>
37	NKONKI ISHIMANGA	GPBDBK ISH	BWA DANDA	<del>Handwritten signature</del>
38	NGALAKASHI KUAMBA	BKUN MBOYA	NGALAKASHI	<del>Handwritten signature</del>
39	BARATULWA-MUTOBUEZI	CHEF COUTURIER	BANA BA	
40		IEP BWA MPUNGU	MPUNGU	<del>Handwritten signature</del>

41	CHEF AIBINGA PALAMA	CHEF cout	BAK BEYA	<del>Handwritten signature</del>
42	CHEF KABAMBA KANYO	KA - cout	BENA TWT	Handwritten signature
43	CHEF KOT-KOT	CHEF cout	ANA-JZEL	Handwritten signature
44	CHEF MBAMBA-TSHINIAMA	chef de GPE	BASHU MALUMBA	Handwritten signature
45	MILKADI KABAY	CHEF GPT	KANDINI	Handwritten signature
46	CHEF MBULAMBULA NGALUMUWA	COUVERNER	MBIYE	Handwritten signature
47	CHEF TSHINGE SHA-BA	Groupeur	BPT CHIBUWA	Handwritten signature
48	CHEF MUKOMA-KANLADI	GROUPE BENE	TSHIBUNDA	Handwritten signature
49	CHEF NKANDI-KABONGA	GPT B <sup>cu</sup> -IDA	BKA-JA	Handwritten signature
50	CHEF KALUNGA-IMESU	BENANTA BUE	DIBAYA	Handwritten signature
51	CHEF KADALA-FIL'S	GPT ANA-KADABI	BANBAIC	Handwritten signature
52	CHEF KATENDE ILUNGA	GPT BENA TIGADI	DITEBENGELE	0972218713
53	CHEF BOBIBESHA-INTERMANA	GPT BKA	ISHI JOTBO	Handwritten signature
54	CHEF MAMUYA-ILUNGA	GROUPEMENT	BENA KALOMBA	Handwritten signature
55	CHEF BATUAMBI-LUMUNA	GROUPEMENT	BAKUADIZI	Handwritten signature
56	CHEF MUTOMBO NGINDU	GROUPEMENT	B <sup>ma</sup> TSHIMBU MBU	Handwritten signature
57	CHEF NKUFULU	Groupement	Bna mukansala	Handwritten signature
58	CHEF SINGANO MUBIRI	GPT B <sup>3</sup>	Mukandi	Handwritten signature
59	CHEF TSHIMBANKU	GPT BEN	MUASHI	Handwritten signature
60	CHEF KALOMBA-EM	GPT	Bna Ndumbi	Handwritten signature
61	CHEF MBANI KALIPAY	Group	B= Kazodi	Handwritten signature
62	CHEF MBUMBA-KABOKO	chef-cout	BK KAMAZI	Handwritten signature
63	CHEF MARCEL LUBOYA	GPT BWA	KALUME CUEYA	Handwritten signature
64	CHEF KATENDE MIREILLE	GROUPEMENT	BAKUABUSHA	Handwritten signature
65	CIAKOSA CIPAMBA	GPT BKA	KALUBI TSHIAKOSI	Handwritten signature
66	CHEF KAPEPUCA	GROUPE 2	BK KAMAZI	Handwritten signature
67	CHEF KASHUKU NGANDU	Grand chef	Bna Tshibanda	Handwritten signature
68	CHEF LUANDANDA-SUKUTE	chef couturier	Bak Mushira	Handwritten signature
69	Nathalie KAMBALA LUSE	Coordonneuse	FMDK	Handwritten signature

*Annexe 13 : Mesures de scolarisation et de protection des enfants victimes des violences sexuelles et/ou nées des viols dans la Province du Kasai Central.*



RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO  
**PROVINCE DU KASAÏ CENTRAL**



*Le Gouverneur*

**EDIT N°009/K.C/2022 DU 03 FEVRIER 2022 PORTANT  
MODALITES DE SCOLARISATION ET DE PROTECTION  
DES ENFANTS VICTIMES DES VIOLENCES  
SEXUELLES ET/OU NÉS DES VIOLS DANS LA  
PROVINCE DU KASAÏ CENTRAL**

**Février 2022**



## EXPOSE DES MOTIFS

Depuis plusieurs années, les Nations Unies en général et la République Démocratique du Congo en particulier accordent un intérêt particulier au droit à l'éducation scolaire de l'enfant, à sa participation aux soins appropriés et au mérite d'une protection spécifique.

L'Assemblée générale des Nations Unies a renouvelé sa ferme détermination à poursuivre les efforts dans les recommandations contenues dans l'Objectif de Développement Durable (ODD4) consistant à assurer une éducation inclusive et équitable de qualité et promouvoir les possibilités d'apprentissage pour tous. Partant de cet avis des Nations Unies, les Etats africains, pour leur part, ont adopté en Juillet 1990, la Charte africaine des droits et du bien-être de l'Enfant en vue d'assurer sa protection et de porter un regard particulier sur la situation critique de nombreux enfants à travers tout le continent.

La Constitution du 18 février 2006 telle que modifiée et complétée à ce jour, intègre d'une part la protection des personnes vulnérables parmi les matières concurrentes entre le Gouvernement Central et les Provinces et d'autre part, l'Enseignement Maternel, Primaire et Secondaire ainsi que la Formation Professionnelle arts et Métiers parmi les compétences exclusives des Provinces.

Elle a non seulement rendu l'Enseignement Primaire gratuit pour tout enfant quel que soit son milieu ou son rang socio-économique mais aussi et surtout garanti la protection des enfants contre toute forme de violence faite à leur endroit conformément aux dispositions de l'article 43 alinéa 3 de la Constitution.

Par ailleurs, le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF) lutte en collaboration avec l'Etat congolais, contre l'analphabétisme et toutes les pratiques qui obstruent la survie, la protection et le développement de l'enfant à travers toute la République et particulièrement dans le Kasai Central. Les femmes et les enfants sont la couche la plus vulnérable et les principales victimes des violations massives de droits de l'homme à un nombre impressionnant des cas de viol et des violences sexuelles contre eux.



*Le Gouverneur*

En dépit des efforts déployés, notamment à travers la Constitution et les lois de la République, il se constate, dans la Province du Kasaï Central, que de nombreux enfants vulnérables continuent d'être discriminés et privés de leur droit de scolarisation et d'accès aux humanités des écoles secondaires publiques afin de parachever leur scolarisation entravée par leur état physique et/ou leur situation socio-économique.

Si au niveau central, plusieurs mécanismes sont mis en œuvre, il y a une impérieuse nécessité de prendre au niveau de la Province des mesures appropriées afin de favoriser non seulement la scolarisation des enfants vulnérables victimes des violences sexuelles et/ou nés de viols mais aussi de lutter contre toutes formes de discrimination et de renforcer la protection de ce droit acquis conformément à l'article 34 de la loi cadre n° 14/004 du 11 février 2014 de l'Enseignement National.

C'est dans ce contexte que la résolution d'élaborer le présent Edit a été pris pour réglementer la scolarisation des enfants dans les Enseignements publics ou privés sur toute l'étendue de la province du Kasaï Central, conformément aux articles 203 point 25 et 204 point 13 de la Constitution, 36 point 12 de la loi n°08/012 du 31 juillet 2008 portant principes fondamentaux relatifs à la libre administration des Provinces telle que modifiée et complétée à ce jour.

Le présent Edit s'articule autour des points ci-après :

1. Chapitre 1<sup>er</sup> : Des dispositions générales ;
2. Chapitre 2 : Des modalités de scolarisation et de protection ;
3. Chapitre 3 : Des sanctions ;
4. Chapitre 4 : Des dispositions finales.



Le Gouverneur

## EDIT N°009/KC/2022 DU 03 FÉVRIER 2022 PORTANT MODALITES DE SCOLARISATION ET DE PROTECTION DES ENFANTS VICTIMES DES VIOLENCES SEXUELLES ET / OU DES VIOLS DANS LA PROVINCE DU KASAÏ CENTRAL

### Chapitre I<sup>er</sup>. DES DISPOSITIONS GENERALES

#### Section I<sup>ère</sup> : De l'objet et du champ d'application

##### Article 1<sup>er</sup>

Le présent Edit a pour objet de :

- 1) mettre en place un cadre légal de protection de droit à la scolarisation des enfants victimes des violences sexuelles et/ou nés des viols en tenant compte des réalités de la Province du Kasai Central ;
- 2) déterminer les modalités à mettre en œuvre pour favoriser la scolarisation des enfants victimes des violences sexuelles et/ou nés des viols ;
- 3) lutter contre les pratiques de discrimination et le rejet érigés contre la scolarisation des enfants victimes des violences sexuelles et/ou nés des viols.

##### Article 2

Le présent Edit s'applique aux établissements scolaires publics et privés.

#### Section 2 : Des Définitions.

##### Article 3

Aux termes du présent Edit, il faut entendre par :

1. *enfant victime des violences sexuelles* : toute personne âgée de moins de 18 ans, victime d'une des 16 formes des violences sexuelles énumérées à l'article 170 de la loi sur les violences sexuelles n°06/018 du 20 juillet 2006 ;
2. *enfant né d'un viol* : tout enfant né d'un rapprochement charnel forcé des sexes commis sur une fille âgée de moins de 18 ans ;
3. *scolarisation* : fréquentation de l'école partant de l'inscription ou de l'admission à l'école ;



4. *établissement scolaire* : école primaire ou secondaire où sont dispensés les enseignements pour la formation des élèves en vue de leur instruction et de leur éducation ;
5. *établissement scolaire* : école gérée directement par l'Etat ou par une personne privée, physique ou morale ayant conclu une convention de gestion avec l'Etat ;
6. *frais scolaires directs* : ensemble des frais payés par les parents pour la scolarisation de leurs enfants durant une année scolaire. En d'autres termes, il s'agit des frais d'études ou d'écolage ;
7. *frais scolaires indirects* : ensemble des frais laissés à la latitude de l'Assemblée Générale des parents dont le seuil est fixé par un Arrêté du Gouverneur de la Province.

## CHAPITRE II : DES MODALITES DE SCOLARISATION ET DE PROTECTION.

### Section I<sup>ère</sup> : De l'identification

#### Article 4

Sans porter préjudice aux dispositions de l'article 76 de la loi n° 09/001 du 10 janvier 2009 portant protection de l'enfant, le Service des Affaires Sociales de chaque Entité Territoriale Décentralisée identifie, au début de chaque année scolaire, les enfants victimes des violences sexuelles et/ou nés des viols inscrits dans les établissements Scolaires Publics et privés.

#### Article 5

L'identification visée à l'article précédent s'opère au premier trimestre de chaque année en collaboration avec les Chefs d'établissements Scolaires publics et privés ou leurs délégués.

#### Article 6

A l'issue de l'opération d'identification, le Service des Affaires sociales dresse la liste des enfants victimes des violences sexuelles et/ou nés des viols, et le cas échéant, par catégorie et par école ou centre de formation professionnelle conformément au modèle fixé par la Division Provinciale des Affaires Sociales.



*Le Gouverneur*

## **Article 7**

Le Service des Affaires sociales transmet la liste visée à l'article précédent au chef de Division Provinciale des Affaires Sociales dans le délai ne dépassant pas 15 jours suivant la fin de l'opération d'identification pour vérification et certification.

## **Article 8**

Après vérification et certification, le Chef de Division Provinciale des Affaires Sociales transmet les listes certifiées aux personnes ci-après :

1. Gouverneur de Province ;
2. Ministres Provinciaux en charge de l'Education, Affaires Sociales et Genre ;
3. Directeur de la Province éducationnelle de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique concerné ;
4. Directeur Provincial de la Formation Professionnelle et Métiers.

## **Article 9**

Les Directeurs Provinciaux de l'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique transmettent les listes de cas retenus aux Bureaux Gestionnaires avant la fin du premier trimestre,

## **Article 10**

La Division Provinciale des Affaires sociales intègre dans son budget les travaux d'identification des enfants victimes des violences sexuelles et/ou nés des viols.

Elle peut bénéficier de l'appui technique et financier des partenaires locaux, nationaux ou internationaux pour l'exécution efficiente de cette opération.

## **Section 2 : De l'inscription**

### **Article 11**

L'inscription se fait sur présentation des pièces scolaires.

### **Article 12**

Nul ne peut s'opposer à l'inscription d'une fille devenue mère ou enceinte avant d'achever son cycle d'études secondaires ou de

45



formation professionnelle conformément à l'article 10 point 6 de la loi 015/013 du 01 Août 2015 portant modalités d'application des droits de la femme et de la parité.

Les dispositions de l'article 11 du présent Edit s'appliquent mutatis mutandis à la fille mère qui désire reprendre son cycle d'études secondaires ou de formation professionnelle compte tenu de ses aptitudes intellectuelles ou professionnelles.

### **Section 3 : De la prise en charge**

#### **Article 13**

Tout enfant victime des violences sexuelles et/ou né d'un viol inscrit aux Etablissements scolaires publics ou privés bénéficie de l'appui financier du Gouvernement Provincial ou des partenaires techniques en ce qui concerne le paiement des frais scolaires directs ou indirects.

### **Section 4 : De la protection**

#### **Article 14**

Le pouvoir public a l'obligation de protéger et sécuriser tout enfant victime de violences sexuelles contre toute discrimination et inégalité relatives à sa scolarisation.

Tout enfant victime des violences sexuelles a droit à la protection de ses parents, tuteurs ou toute personne exerçant sur lui l'autorité parentale avant et pendant sa scolarisation.

## **CHAPITRE III : DES SANCTIONS**

#### **Article 15**

Toute personne a le devoir de dénoncer quiconque violerait le droit de scolarisation des enfants victimes des violences sexuelles.

L'arrêté du Gouverneur de Province fixant les taux des frais scolaires dans les établissements d'Enseignement Primaire, Secondaire et Technique et dans les établissements de la Formation Professionnelle et Métiers intègre l'appui des frais scolaires visés à l'article 13 du présent Edit.



### **Article 16**

Le faux et usage de faux constatés dans l'opération d'identification de vérification et de certification des listes des enfants victimes de violences sexuelles sont punis conformément aux lois et textes légaux de la République.

### **Article 17**

Est punie d'une peine de servitude pénale de six mois et d'une amende de 100.000 FC ou d'une de ces peines seulement, toute personne qui enfreint les dispositions de l'article 11 et 12 du présent Edit.

## **CHAPITRE IV : DES DISPOSITIONS FINALES**

### **Article 18**

Toutes les dispositions antérieures contraires au présent Edit sont abrogées.

### **Article 19**

Le présent Edit entre en vigueur à la date de sa promulgation.

Fait à Kananga le 03 FEB 2022

**Tharcisse KABATUSULA MBUYAMBA**